

# COMPTE ADMINISTRATIF



2021

CONSEIL MUNICIPAL 28 JUIN 2022





# INTRODUCTION

---

L'exercice 2021 traduit pleinement, à travers les nombreuses actions fortes conduites tout au long de l'année, la dynamique impulsée sur ce mandat par la Ville de Montpellier. Cette dynamique s'appuie sur la bonne santé financière de la ville qui s'est renforcée au terme de cette première année de mandat.

La gestion financière de l'année 2021 s'est inscrite dans le respect des quatre piliers de la stratégie financière définie pour ce mandat. **Ces derniers participent à la protection du pouvoir d'achat des ménages et à la création d'emplois**, tout en garantissant une trajectoire soutenable et responsable pour les finances de la Ville :

- **Stabilité des taux de fiscalité** : les taux d'imposition de la Ville ont été gelés en 2021 comme pour toute la durée du mandat. Cette décision s'inscrit dans une politique globale visant à soutenir le pouvoir d'achat des ménages.
- **Pérennisation de l'autofinancement** : les niveaux d'épargne sont en progression et le taux d'épargne s'établit au niveau très positif de 16% en 2021.
- **Maîtrise de l'endettement** : la capacité d'endettement est de 3,6 ans en 2021, révélant une soutenabilité de la dette parmi les plus favorables au sein des collectivités de taille comparable.
- **Importants investissements dans le cadre d'une PPI ambitieuse** : Montpellier a formalisé pour la première fois sa Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) lors du conseil municipal du 30 novembre 2021. Cette PPI traduit une ambition forte au service du territoire montpelliérain et de ses habitants.

## PPI 2021-2026

**Une programmation volontariste d'1 Mds€ au service de la relance et de l'activité du territoire**  
**Une vision globale des investissements du mandat basée sur une équation financière rigoureuse et responsable**

Les dépenses d'équipement découlant de cette PPI ont atteint 84 M€ en 2021, en progression de 14% par rapport à 2020 et de 9% par rapport à la moyenne 2014-2020.

### Dépenses d'équipement

84 M€ de dépenses d'équipement au soutien de l'emploi local  
+14% par rapport à 2020

L'exigence financière de la ville s'illustre aussi à travers la certification des comptes pour la première fois acquise en France.

### MONTPELLIER VILLE PIONNIERE DE LA QUALITE COMPTABLE

Certification : sur 34 955 communes françaises,  
10 communes dont 2 de plus de 200 000 habitants peuvent prétendre à la certification : Paris et Montpellier  
Ces 2 communes obtiennent leur première certification en 2022

Le rapport présenté ici détaille les ratios budgétaires de la Ville de Montpellier et ses grands équilibres financiers. Il présente ensuite les principales réalisations de l'année par politique publique et la réalisation des dépenses et des recettes prévues par le budget 2021.

INTRODUCTION .....	1
LE CONTEXTE ET L'EQUILIBRE DU CA 2021.....	6
<b>La certification des comptes : Montpellier ville pionnière de la qualité comptable</b> .....	6
<b>L'impact de la crise sanitaire</b> .....	7
<b>Exécution réelle par section</b> .....	9
<b>L'épargne et la situation financière</b> .....	11
LES REALISATIONS DE LA VILLE DE MONTPELLIER EN 2021.....	14
<b>Redonner la priorité aux écoles et aux enfants</b> .....	16
<b>Une ville apaisée et durable</b> .....	19
<b>Une ville plus verte et plus résiliente</b> .....	21
<b>L'épanouissement de chacun</b> .....	23
<b>Une ville plus accueillante et solidaire</b> .....	25
<b>Une ville qui protège</b> .....	27
LES RESSOURCES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 .....	29
<b>1. Les recettes de fonctionnement</b> .....	29
a. La fiscalité directe : des taux ménages inchangés pour la durée du mandat .....	30
b. Les autres recettes fiscales (fiscalité indirecte) .....	34

Les dotations, compensations et subventions .....	35
Les autres recettes de fonctionnement.....	38
<b>2. Les recettes d'investissement .....</b>	<b>39</b>
Le recours à l'emprunt et l'encours de dette.....	39
Les subventions d'investissement .....	41
Les autres recettes d'investissement .....	41
<b>LES EMPLOIS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 .....</b>	<b>43</b>
<b>1. Les dépenses de fonctionnement .....</b>	<b>43</b>
Les charges de personnel .....	43
Les charges de fonctionnement courantes.....	45
Les subventions versées .....	47
L'attribution de compensation en fonctionnement.....	48
Les charges financières .....	48
<b>2. Les dépenses d'investissement .....</b>	<b>49</b>
Les dépenses d'équipement .....	49
L'attribution de compensation en investissement.....	51
Les fonds de concours versés à la Métropole en 2021.....	51
Les subventions d'investissement versées .....	52
Le remboursement du capital de la dette.....	52
Les avances, ventes à tempérament et consignations .....	52
Les autres dépenses d'investissement .....	52
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>53</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>54</b>

Annexe n°1 : Présentation du CA 2021 selon l'article l.2313-1 du CGCT (présentation brève et synthétique) .....	55
Annexe n°2 : Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du Covid-19 au CA 2021 et étalement des charges covid .....	66
Annexe n°3 : Miroir budgétaire des flux croisés Ville- Métropole de Montpellier .....	70
Annexe n°4 : Etat des services mutualisés .....	75
Annexe n°5 : Bilan annuel de gestion de la dette .....	77
Annexe n°6 : Etat des principaux comptes de bilan .....	83

# LE CONTEXTE ET L'EQUILIBRE DU CA 2021

## La certification des comptes : Montpellier ville pionnière de la qualité comptable

En 2016, la Ville de Montpellier s'est engagée volontairement dans l'expérimentation de la certification des comptes locaux, intégrant les 25 collectivités retenues par la Cour des comptes pour participer à cette démarche. La Ville de Montpellier a vu dans cette expérimentation l'opportunité d'acter la sincérité de ses comptes et la maîtrise de ses risques financiers, dans une optique de transparence envers les élus municipaux, les administrés, ainsi que l'ensemble des acteurs financiers.

En participant à ce processus de certification, la Ville a lancé un vaste travail de modernisation de ses éléments d'information financière, qui s'est décliné dans un plan d'actions pluriannuel visant à mettre en œuvre les préconisations de la Cour des comptes et du Commissaire aux comptes.

**Montpellier fait partie des premières communes françaises à être certifiées parmi les 25 collectivités expérimentatrices** et rejoint la région Pays de la Loire, qui a été certifiée dès 2021. Il s'agit d'une reconnaissance importante qui acte la sincérité de nos comptes et la maîtrise des risques financiers.

Dans le cadre de l'expérimentation de la certification des comptes, un outil supplémentaire d'information financière a été mis en place : l'annexe aux états financiers de l'exercice. Cette annexe est un outil supplémentaire de lecture du budget pour les citoyens et les élus, qui détaille les résultats et principaux faits marquants de l'exercice et contribue ainsi à la transparence financière.



Cette certification des comptes est une première étape : la Ville de Montpellier poursuivra ses travaux pour obtenir une certification sans réserves d'ici la fin du mandat.



## L'impact de la crise sanitaire

La Ville a continué de mobiliser en 2021 des moyens importants pour assurer la protection sanitaire des Montpelliéraines et des Montpelliérains, et soutenir le tissu associatif comme le commerce local.

L'impact de la crise sanitaire, actualisé avec les données définitives de l'exercice 2021, est ainsi estimé à **2,6 M€**. Ce chiffre tient compte des dépenses supplémentaires engagées, principalement au titre du centre de vaccination, ainsi que des recettes minorées et des crédits non consommés du fait de la situation sanitaire.

Impacts	CA 2020	CA 2021
Dépenses de fonctionnement (matériel de protection, nettoyage renforcé, prime exceptionnelle versée au personnel en 2020, etc.)	4 M€	0,3 M€
Pertes de recettes de fonctionnement (redevances des services publics telles que les recettes de restauration scolaire, droits de stationnement et de terrasses, etc.)	6,9 M€	0,9 M€
Economies de dépenses de fonctionnement du fait des périodes de confinement (énergie, achats, restauration scolaire, etc.)	-3,3 M€	-0,1 M€
Fonctionnement du centre de vaccination de grande capacité		0,3 M€
Masse salariale du centre de vaccination		1,2 M€
<b>Impact total en fonctionnement</b>	<b>7,6 M€</b>	<b>2,6 M€</b>
<b>Impact total en investissement</b> (acquisition matériel informatique, acquisition mobilier, etc.)	<b>2,2 M€</b> (dont 1,7 M€ de dépenses de matériel informatique reportés sur 2021)	<b>0 M€</b>
<b>Impact total</b>	<b>9,8 M€</b>	<b>2,6 M€</b>

## Exécution globale et détaillée du budget 2021

Le compte administratif 2021 (opérations d'ordre et opérations réelles) s'établit à **507 M€** en recettes et **489,5 M€** en dépenses et se présente ainsi :

Recettes			
En M€	Ordre	Réel	Total
Fonctionnement	8,0	372,1	380,1
Investissement	42,5	84,4	126,9
<b>Total</b>	<b>50,5</b>	<b>456,5</b>	<b>507,0</b>

En M€	Ordre	Réel	Total
Dépenses			
Fonctionnement	32,2	313,4	345,6
Investissement	18,3	125,6	143,9
<b>Total</b>	<b>50,5</b>	<b>439,0</b>	<b>489,5</b>

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **372,1 M€** en 2021, soit une progression de + 17,4 M€ (+4,9%) par rapport à 2020 (354,7 M€). Cette progression est principalement portée par la dynamique des recettes fiscales (les bases de la fiscalité directe sont stimulées par la démographie dynamique de la ville et les droits de mutation par le marché immobilier) et l'effet rattrapage important sur les produits des services, du domaine et de la gestion qui reviennent pour l'essentiel à la normale.

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2021 s'élèvent à **313,4 M€** et progressent de +15,6 M€ (+ 5,2%) par rapport à 2020 (297,8 M€). Ces dépenses restent impactées par la crise à hauteur de 1,7 M€, elles sont également portées par l'évolution :

- de la masse salariale, laquelle traduit clairement les efforts importants réalisés en faveur d'une part, des agents qui ont assumé au quotidien le service public en période de crise sanitaire (300 postes en remplacement des agents en ASA) et d'autre part, la volonté de renforcer nos politiques publiques,
- et par celle des charges de fonctionnement courant qui, à l'instar des recettes réelles de fonctionnement, retrouvent un niveau standard et traduisent la réouverture quasi-complète des équipements municipaux sur l'exercice.

## Exécution réelle par section

### Section de fonctionnement

Recettes	RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 372,1 M€
Recettes fiscales	
<b>242,9 M€</b>	
Dotations, compensations et subventions	
<b>96,8 M€</b>	
Produits des services et du domaine	
<b>27,4 M€</b>	
Autres recettes (produits exceptionnels, cessions remboursements)	
<b>5,0 M€</b>	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 313,4 M€	Dépenses
	Dépenses de personnel
	<b>185,0 M€</b>
	Charges courantes et subventions versées
	<b>88,6 M€</b>
Charges financières et exceptionnelles	
<b>3,3 M€</b>	
Versement attribution de compensation et FPS à 3M	
<b>36,5 M€</b>	

**EPARGNE BRUTE 58,7 M€**

## Section d'investissement

<b>EPARGNE BRUTE 58,7 M€</b>	
Dotations reçues (FCTVA)	<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT : 52,8 M€</b>
<b>6,5 M€</b>	
Remboursement d'avances	
<b>9,2 M€</b>	
Gestion active de dette	
<b>11 M€</b>	
Subventions d'investissement	
<b>5,2 M€</b>	
Autres recettes	
<b>0,8 M€</b>	
Emprunt	
<b>20,0 M€</b>	

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 125,6 M€</b>	Dépenses d'équipement
	<b>84,1 M€</b>
	Remboursement du capital de la dette
	<b>12,2 M€</b>
	Gestion active de dette
	<b>19,1 M€</b>
Avances	
<b>9,4 M€</b>	
Autres dépenses	
<b>0,8 M€</b>	

## L'épargne et la situation financière

Chaîne de l'épargne en M€	CA 2020	CA 2021
Recettes de fonctionnement	354,7	372,1
- Dépenses de fonctionnement	297,8	313,4
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>56,9</b>	<b>58,7</b>
- Remboursement du capital de la dette	11,2	12,2
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>45,7</b>	<b>46,5</b>
Recettes réelles d'investissement (hors emprunt d'équilibre, excédent de fonctionnement capitalisé et gestion active de la dette)	24,3	21,7
Besoin de financement (emprunt)	10,0	20,0
	<b>31 décembre 2020</b>	<b>31 décembre 2021</b>
<b>Encours de dette 1er janvier en M€</b>	<b>209,4</b>	<b>209,2</b>
Epargne brute	56,9	58,7
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>3,7 ans</b>	<b>3,6 ans</b>

Les niveaux d'épargne brute sont satisfaisants : l'épargne brute progresse en 2021 de 1,9 M€ (+3,4%) grâce à l'effet de rattrapage des recettes réelles de fonctionnement. L'épargne nette est également en progression de 1,9%.

L'encours de dette est stable, il s'établit à 209,2 M€ au 31 décembre 2021. Sur cet encours, 20 M€ sont issus de l'emprunt d'équilibre 2021 et 11 M€ sont issus d'emprunts de type revolving remboursés en début d'année 2022.

La capacité de désendettement se stabilise à 3,6 années, soit un ratio de solvabilité extrêmement favorable, comparable à l'année 2020.

L'emprunt d'équilibre s'est élevé à 20 M€ en 2021.

## Résultats de l'exercice 2021

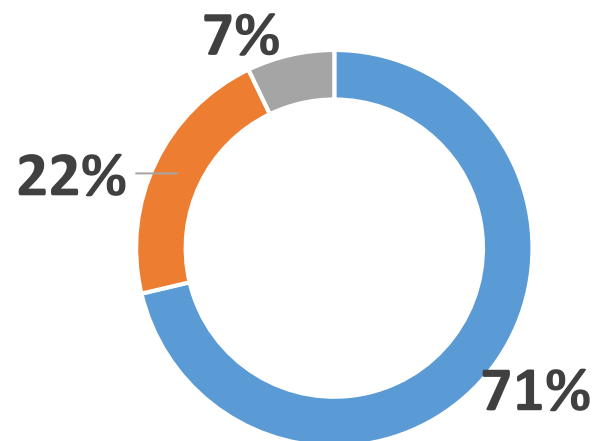
	<b>Données en M€</b>
Résultat de fonctionnement de l'exercice	34,6
Résultat d'investissement de l'exercice	-17,1
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>17,5</b>
Reports à nouveau en fonctionnement	22,2
Reports à nouveau en investissement	-25,7
<b>Résultat de clôture</b>	<b>14,0</b>
Solde des restes à réaliser à reporter en fonctionnement	0
Solde des restes à réaliser à reporter en investissement	1,1
<b>Résultat net</b>	<b>15,1</b>

Le compte administratif 2021 dégage un résultat net de 15,1 M€, ce qui correspond à environ 15 jours de trésorerie.

## Taux de réalisation

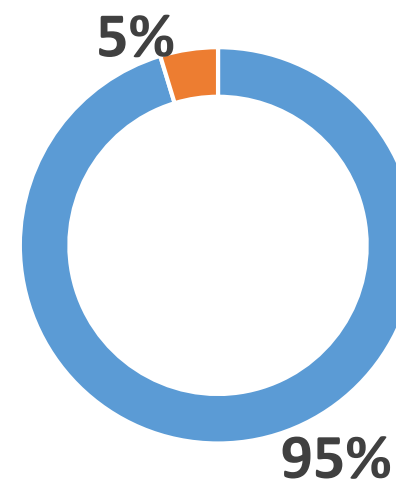
Les taux de réalisation sont présentés ci-dessous :

Réalisation des dépenses d'équipement  
2021



■ réalisé ■ reports ■ non consommé

Réalisation des dépenses de fonctionnement  
2021



■ réalisé ■ non consommé

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement est de 71% en 2021, en progression de 9 points par rapport à 2021. Le taux d'exécution des dépenses réelles de fonctionnement est stable par rapport à 2020, avec 95% en 2021.

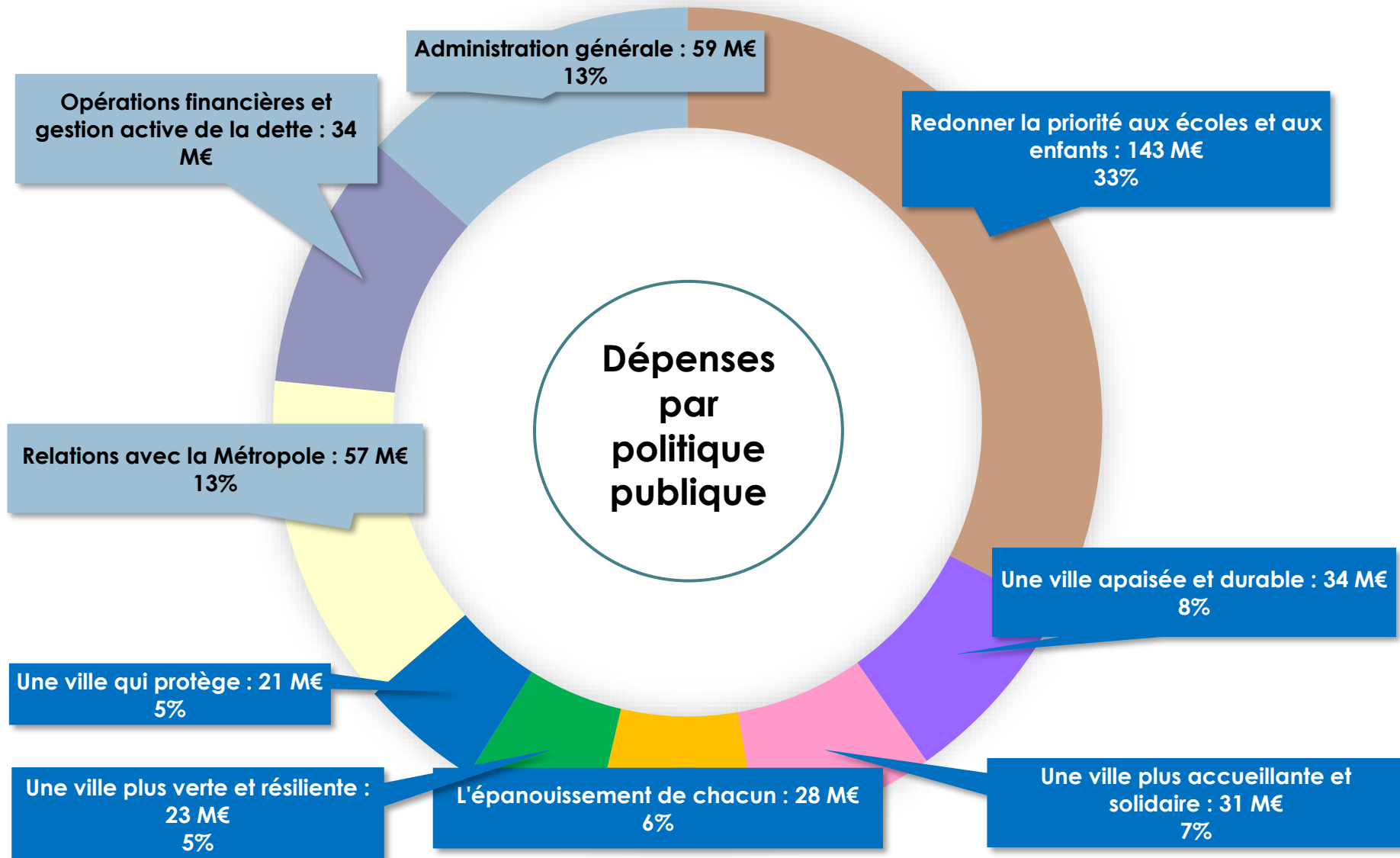
# LES REALISATIONS DE LA VILLE DE MONTPELLIER EN 2021

Les réalisations de l'exercice 2021 se sont inscrites dans les 6 axes des politiques publiques de Montpellier :

Axe de politique publique	Thématiques
<b>Redonner la priorité aux écoles et aux enfants</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Investir pour l'avenir</li><li>• Un grand plan pour revaloriser l'école de la République</li><li>• Une restauration scolaire diversifiée et de qualité</li><li>• Accroître les places en crèche et accompagner les jeunes Montpelliérains durant leur petite enfance</li></ul>
<b>Une ville apaisée et durable</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Rééquilibrer la ville</li><li>• Accompagner son développement</li><li>• Apaiser la ville</li></ul>
<b>Une ville plus verte et plus résiliente</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une ville exemplaire</li><li>• La ville parc</li></ul>
<b>L'épanouissement de chacun</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Un grand plan de rénovation pour le sport de proximité</li><li>• Un patrimoine exceptionnel</li><li>• Un appui à la vitalité associative</li></ul>
<b>Une ville plus accueillante et solidaire</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une ville plus proche de ses habitants</li></ul>
<b>Une ville qui protège</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• La sécurité pour tous et partout</li><li>• La propreté, l'hygiène et la sécurité sanitaire</li></ul>



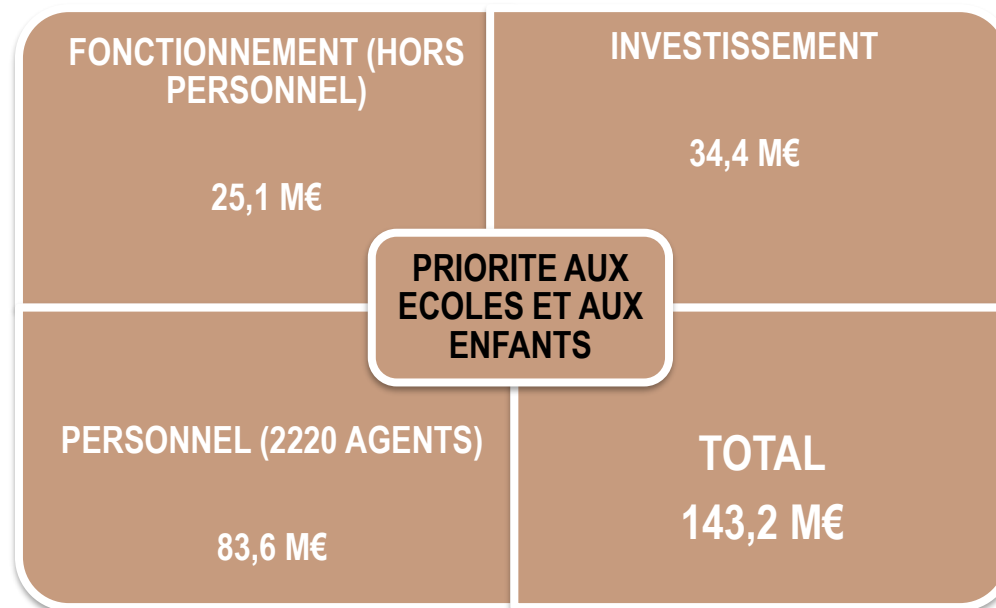
## Les réalisations 2021 : 439 M€ au service des Montpelliérains



## Redonner la priorité aux écoles et aux enfants

La thématique éducative constitue la clé de voûte des actions menées par la Ville de Montpellier, qui fait de l'éducation et de l'avenir des enfants les priorités absolues de ses politiques publiques.

Cette thématique a ainsi représenté le premier budget de l'année 2021, avec plus de 143 M€ de crédits mobilisés. La priorité accordée aux écoles et aux enfants s'est notamment traduite par 0,7 M€ de crédits supplémentaires dégagés pour le soutien scolaire, par l'ouverture d'un nouveau groupe scolaire dans le quartier Port Marianne (Joan Miro) ainsi que par le vote en novembre d'une importante programmation pluriannuelle d'investissements. Cette PPI d'un montant de 371 M€ sur cette thématique se décline notamment par un vaste plan de construction de nouvelles écoles, par l'instauration de 300 nouvelles places en crèche ou encore par la création de la cité de l'alimentation.





## Redonner la priorité aux écoles et aux enfants

### Investir pour l'avenir

- **3,6 M€** pour le groupe scolaire Lucie Aubrac/Samuel Paty (Restanque, 10 classes élémentaires et 5 classes de maternelle, ouverture septembre 2022)
- **1,2 M€** pour l'école maternelle et élémentaire Joan Miro (Port Marianne), qui a ouvert à la rentrée scolaire 2021
- **3 M€** pour le groupe scolaire Jeanne Moreau (cité créative, 10 classes supplémentaires d'ici 2024)

### Un grand plan pour revaloriser l'école de la République

- **13 M€** pour la maintenance et les dispositifs de rentrée scolaire, dont :
  - 4,8 M€ pour les dispositifs de rentrée (pose de modulaires sur l'école Ferry, désamiantage de l'école Baudelaire, création de selfs sur les écoles Baudelaire et Dickens, etc.)
  - 2 M€ pour la maintenance courante et les demandes des écoles (400K€ par secteur pour les demandes des directeurs, effectuer des travaux dans les locaux du personnel ou la mise en œuvre de la Nouvelle Organisation de l'Entretien)
  - 3,9 M€ pour des ravalements de façades, les travaux de blocs sanitaires, brise soleil, toitures, menuiseries
  - 1,1 M€ pour la végétalisation, la désimperméabilisation et l'ombrage des cours
- **2,8 M€** pour le plan numérique dans les écoles, qui a permis d'équiper l'ensemble des écoles élémentaires de vidéoprojecteurs et chaque classe et chaque directeur d'école d'un ordinateur portable. Toutes les écoles de Montpellier sont dorénavant raccordées au réseau fibre optique de la Ville.
- **2,1 M€** pour les travaux de réhabilitation de l'école élémentaire du Conservatoire

## Redonner la priorité aux écoles et aux enfants

### Un grand plan pour revaloriser l'école de la République

- 1,5 M€ pour la mise en accessibilité des écoles
- 0,7 M€ pour la rénovation des groupes scolaires Heidelberg et Louisville
- 0,7 M€ pour la rénovation des équipements climatiques des écoles

### Accroître les places en crèche et accompagner les jeunes Montpelliérains durant leur petite enfance

- 0,8 M€ de travaux de maintenance dans les crèches, comprenant :
- 0,4 M€ pour les travaux de rénovation et d'amélioration des établissements de petite enfance :
  - 0,2 M€ pour la rénovation de la toiture de la crèche Galineta ;
  - 0,2 M€ pour la rénovation et l'amélioration de la crèche Françoise Dolto (rénovation de la section Iagon et rafraîchissement de 3 sections).

### Une restauration scolaire diversifiée et de qualité

- 0,5 M€ pour la réhabilitation de la cuisine centrale existante
- 0,2 M€ pour des travaux dans les restaurants scolaires
- 0,1 M€ pour les études préalables à la cité de l'alimentation durable, visant à favoriser l'accès à des produits sains et durables dans une démarche globale et pédagogique

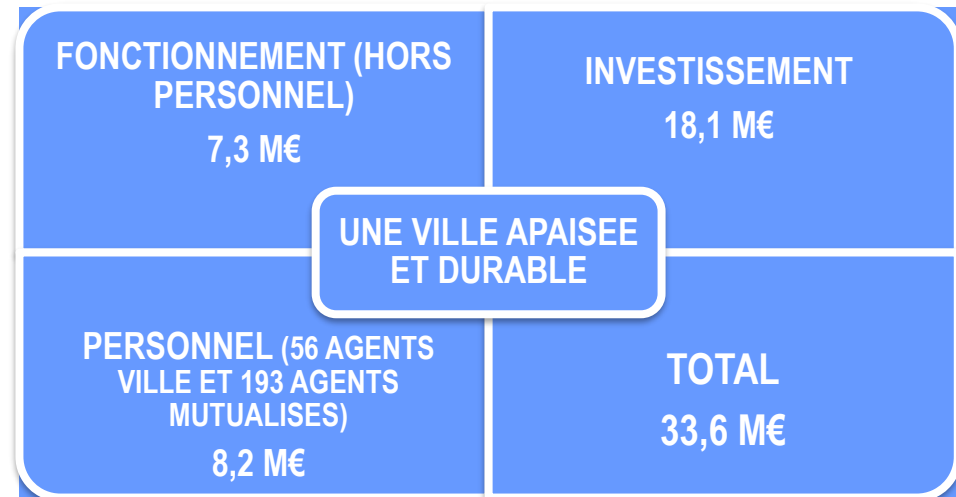




## Une ville apaisée et durable

Face aux enjeux de l'économie décarbonée, de la santé environnementale, de la biodiversité et de la résilience urbaine, la Ville répond par une politique visant à inscrire résolument Montpellier dans la transition énergétique et écologique, à assurer le rééquilibrage de la ville par un urbanisme maîtrisé et désartificialisé, à végétaliser et à rénover ses quartiers. Cet engagement fait l'objet d'un effort important inscrit dans la PPI 2021-2026, avec 292 M€ de crédits votés sur cette thématique.

Les 44 M€ engagés en 2021 dans ce domaine ont permis à Montpellier de réaffirmer son engagement en faveur de l'écologie et de la biodiversité, en partenariat avec les actions réalisées par la Métropole.





## Une ville apaisée et durable

### Accompagner son développement

- **2,8 M€** de participation à la ZAC Cité créative
- **2,5 M€** pour l'embellissement et la requalification visuelle de la ville
- **0,1 M€** pour le soutien au ravalement des devantures commerciales. 23 devantures ont été traitées en 2021 soit 103 K€ de subventions accordées, correspondant à 205 K€ de travaux subventionnables ayant généré une activité pour les artisans locaux.
- **0,1 M€** pour la campagne de ravalement sur le quartier de Celleneuve. Le nombre total de dossiers de ravalement sur le périmètre Grand Cœur est de 208 en 2021 (+40% par rapport à 2020).

### Apaiser la ville

- **1,1 M€** de fonds de concours versés à la Métropole pour la Ville apaisée
- **3,1 M€** pour la mise en accessibilité des bâtiments et équipements publics

### Rééquilibrer la ville

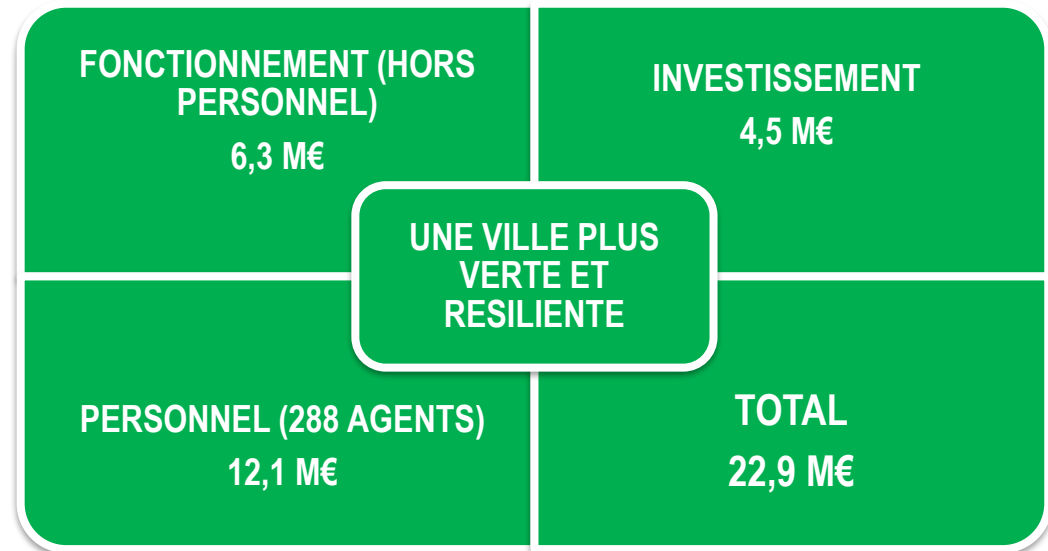
- Plus de **6 M€** pour la politique foncière de la collectivité, dont 1,7 M€ pour l'acquisition d'un site permettant la réalisation d'une école dans l'Ecusson, 300 K€ pour le développement de l'agri-parc du Mas Nouguié, plus de 600 K€ d'acquisitions sur Celleneuve pour poursuivre l'implantation de la maison de la justice et du droit et le développement des activités culturelles place Renaudel, et 3,4 M€ d'acquisitions de réserves foncières
- **0,8 M€** de participation au renouvellement du quartier prioritaire des Cévennes (concession d'aménagement Petit Bard), qui comprend l'aménagement de l'espace public, la restructuration commerciale, et la construction de programmes de logements.
- **2,6 M€** de participations SERM/SA3M pour la concession d'aménagement de Grand Cœur

## Une ville plus verte et plus résiliente

La Ville de Montpellier consacre d'importants crédits aux enjeux écologiques majeurs de son territoire : c'est le sens de la ville parc, qui se dessine par la préservation et la valorisation du patrimoine naturel, par la création de parcours et de coulées vertes dans la ville, par la construction et l'aménagement de nouveaux jardins partagés pour créer du lien social ou encore par la plantation de 50 000 arbres sur la mandature.

Les crédits mobilisés sur cette thématique visent à faire en sorte que chaque Montpelliéraine et chaque Montpelliérain puissent se réappropriier la ville, plus verte, plus conviviale et fraternelle, et contribuer, en partenariat avec la Métropole, à la construction d'une ville plus résiliente, inscrite dans la transition écologique.

Cette transition se décline également par une ville exemplaire qui diminue son empreinte sur l'environnement : en parallèle de la mise en place de la zone de faible émission (ZFE), la Ville agit pour renouveler l'ensemble de son parc automobile pour le décarboner et participer au développement des énergies douces, et agit pour rénover les équipements climatiques de son patrimoine.





## Une ville plus verte et plus résiliente

### La ville parc

- **0,1 M€** pour l'aménagement de Grammont (études, créations de jardins familiaux et plantation de vergers à agrumes)
- **0,1 M€** pour la végétalisation de la ville (programme 50 000 arbres)
- **0,1 M€** pour les études préalables au secteur des Bouisses, qui permettront de concevoir un projet d'ensemble pour la valorisation des espaces naturels et agricoles du quartier.
- **0,1 M€** pour l'agriparc du Mas Nouguier

### Protéger la biodiversité : Lunaret-Lavalette-Montmaur

- **0,3 M€** pour le projet global Lunaret-Lavalette-Montmaur, visant à la transformation du poumon vert du Nord de Montpellier et de la Métropole.
- **0,6 M€** d'investissements globalisés sur le parc de Lunaret et la serre amazonienne, comprenant notamment :
  - La rénovation et la réorientation de la boutique à l'entrée du Parc, et la mise en place d'une salle pédagogique moderne
  - Des travaux de désamiantage et démolition de la serre tropicale et de l'ancienne lémurerie.
  - Des travaux de sécurisation des publics aux abords des zones d'accès et entretien des enclos
  - L'achat de véhicules, de matériel technique pour améliorer la qualité des travaux en régie, de matériel de sécurité pour **0,1 M€**
  - L'amélioration de l'accueil du public et de l'offre pédagogique

### Une ville exemplaire

- **0,5 M€** pour la rénovation des équipements climatiques municipaux (hors scolaires)
- **0,3 M€** pour la flotte décarbonée de véhicules municipaux.

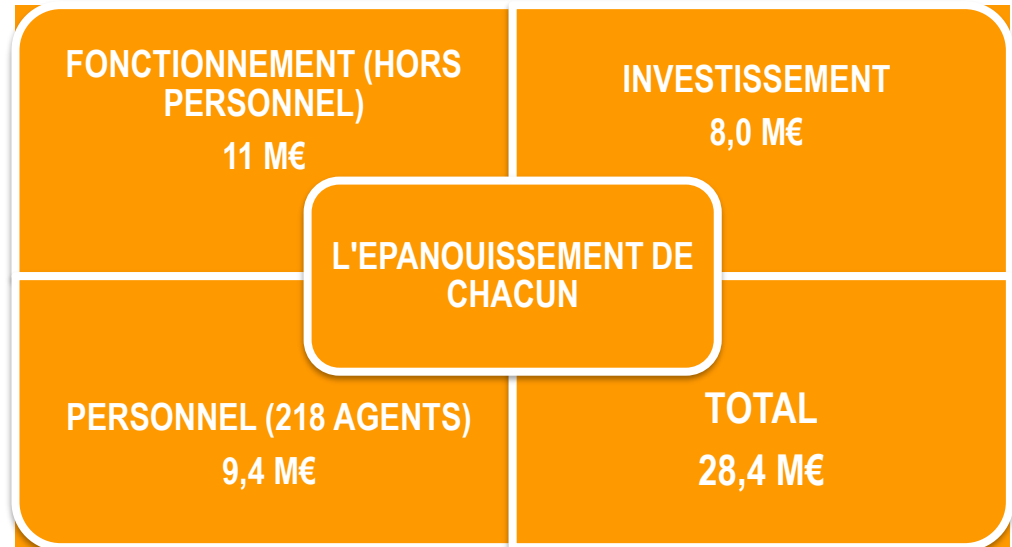




## L'épanouissement de chacun

Avec plus de 20 M€ en fonctionnement et 8 M€ en d'investissement en 2021, les crédits consacrés à l'épanouissement de chacun témoignent d'une politique culturelle et sportive ambitieuse et dynamique, malgré une année encore fortement marquée par les soubresauts de la crise sanitaire. Si celle-ci a conduit à l'annulation de certaines manifestations (notamment la ZAT et la Fête de la musique), elle a également été l'occasion d'imaginer de nouvelles actions adaptées aux contraintes sanitaires en vigueur telles que les Dimanches de respiration, les Quartiers d'été, les Inspirations et de redéployer des crédits en direction des acteurs touchés par la crise. Ainsi, un appel à projets d'investissement, doté de deux enveloppes de 0,5 M€ chacune, a été lancé en faveur des associations culturelles et sportives du territoire, afin de soutenir une activité durement impactée.

En parallèle, Montpellier agit pour valoriser son important patrimoine architectural, culturel, et sportif afin d'accroître la qualité de vie et l'attractivité de notre ville. La PPI votée en novembre 2021 a notamment marqué le coup d'envoi d'un grand plan de rénovation des équipements et plateaux sportifs de proximité.





## L'épanouissement de chacun

### Un grand plan de rénovation pour le sport

- **2,5 M€** d'investissements globalisés pour les sports, avec notamment :
  - La rénovation de vestiaires et locaux : Montcalm, Sabathé, Combettes, Veyrassi, Tritons, Astruc, Béal Honneur
  - La création d'éclairages led dans les gymnases Couderc, Cerdan, Colas, Les Arts
  - La réfection du plateau sportif L. Mallet
- **1,6 M€** pour la réhabilitation de terrains en synthétique
- **0,7 M€** pour le complexe de tennis de Grammont (réfection prévue de 5 terrains au total)
- **0,2 M€** pour le skate-park de Grammont
- **0,1 M€** pour l'aménagement du lac des Garrigues
- **0,1 M€** pour les travaux des locaux des terrains Giambrone et Paul Valéry
- **0,1 M€** de frais d'études pour la rénovation du palais des sports Pierre de Coubertin

### Un patrimoine culturel exceptionnel

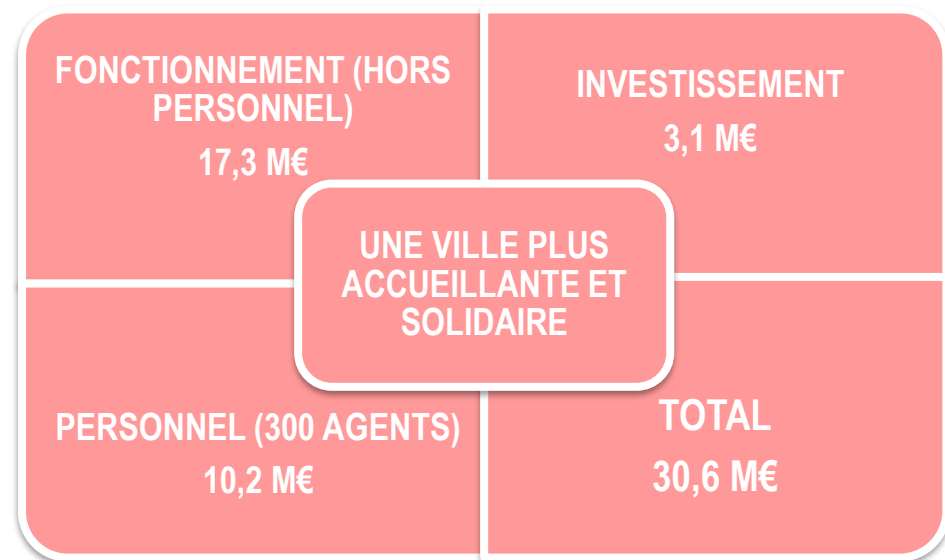
- **0,3 M€** pour les travaux sur les bâtiments culturels, parmi lesquels 0,2 M€ pour le Pavillon populaire : réfection des sols, des surfaces d'exposition et des peintures du rez-de-chaussée, pose de rideaux métalliques sur portes extérieures, etc.
- **0,2 M€** pour Baschy Varennes
- **0,4 M€** de travaux sur le patrimoine culturel, notamment les travaux de mise en sécurité de l'église Sainte Anne (étaieement de la tribune d'orgue et des chapelles collatérales) et démarrage des études complémentaires
- **0,3 M€** pour la rénovation du site du Peyrou (clôture de l'opération de réfection des sols et études préalables aux travaux de restauration des murs de soutènement de l'avant-place)
- **0,5 M€** de crédits de fonctionnement pour les expositions en 2021. Malgré plusieurs épisodes de fermeture, les lieux d'art ont poursuivi leur activité avec plusieurs expositions : *Lune bleue* et *Brassens* à l'espace Bagouet, *Troubled Waters* puis *Mers et Rivières* au Pavillon Populaire.

## Une ville plus accueillante et solidaire

La Ville construit chaque jour, au côté de ses partenaires que sont la Métropole, le CCAS et l'Etat, une politique visant à assurer l'égalité de dignité de toutes et tous, participer à la fraternité et protéger le pouvoir d'achat, notamment à travers l'engagement fort que constitue le bouclier social. Ce bouclier se traduit par des mesures fortes telles que la mise en place du soutien scolaire gratuit, public et laïque depuis 2020, la tarification solidaire de la cantine à 50 centimes, le Coup de Pouce jeune qui encourage la pratique sportive et culturelle, ou encore la gratuité intégrale des transports pour toutes et tous à la fin de l'année 2023.

La ville plus accueillante et solidaire se décline également par l'action des Maisons pour Tous au quotidien, dont le succès ne se dément pas : en 2021, en moyenne 400 usagers adhèrent à une maison, et plus de 60 000 personnes ont participé à des manifestations ou événements ayant eu lieu durant l'année.

La politique de fraternité conduite par la Ville se traduit également par des moyens conséquents mobilisés pour le plan pauvreté, qui vise à soutenir les associations intervenant dans la sphère sociale (lutte contre les exclusions, accueil des migrants et stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, lutte contre les discriminations, droits des femmes). Elle passe également par les aides directes apportées aux jeunes pour soutenir leurs projets et les accompagner vers l'autonomie.





## Une ville plus accueillante et solidaire

### Une ville plus proche de ses habitants

- **12,6 M€** pour la subvention au CCAS, acteur incontournable de l'action sociale et partenaire privilégié de la Ville
- **1,3 M€** de subventions versées en matière de lutte contre les exclusions, accueil des migrants et stratégie de prévention et lutte contre la pauvreté, lutte contre les discriminations, droits des femmes, politique de la ville, accessibilité et commémorations.
- **50 K€** pour des actions de sensibilisation et de recherche pour favoriser la transition sociale : sensibilisation sur l'accessibilité et le handicap, les droits des femmes, la lutte contre les violences faites aux femmes et LGBTIphobie, la prévention et promotion de la santé
- **0,1 M€** d'études et recherches/actions : lutte contre les discriminations, diagnostic santé préalable au CLS, diagnostic en vue de la définition de la nouvelle politique publique du bien vieillir
- **0,1 M€** en fonctionnement pour l'organisation de l'Antigone des associations 2021, qui a accueilli près de 900 associations et 100 000 visiteurs.
- Plus de 4000 jeunes aidés au travers des dispositifs tels que les BIJ, carte été jeunes, coup de pouce, aide au permis, bafa pour un montant total de dépenses à hauteur de 0,1 M€.
- **1,5 M€** d'investissement pour les travaux et études des Maisons pour tous, dont 0,7 M€ de travaux et d'études pour la Maison pour Tous Rosa Lee Parks
- **0,4 M€** de travaux dans les bâtiments accueillant du public



## Une ville qui protège

Les nouvelles priorités définies par Montpellier en matière de sécurité pour cette mandature se traduisent par des moyens accrus pour affirmer le respect de la loi et des règles républicaines sur lesquelles repose le vivre ensemble.

La PPI prévoit ainsi d'importants investissements en matière de sécurité, visant à construire la ville qui protège. Par la création d'un hôtel des sécurités ou le renforcement de la vidéo protection, la PPI répond ainsi à l'important travail de renforcement de la coopération entre la police nationale et la police municipale au quotidien.

La protection des Montpelliéraines et des Montpelliérains se traduit également par les moyens déployés pour faire face à la situation sanitaire : d'importants crédits ont été mobilisés à ce titre en 2021 avec notamment la mise en place du centre de vaccination qui a fonctionné du 15 avril 2021 au 10 novembre, puis a rouvert ses portes du 6 décembre au 25 mars 2022. L'engagement de l'Etat, des collectivités locales, du CHU de Montpellier, du SDIS 34, de Secours Infirmiers et de la Croix-Rouge Française a permis de délivrer près de 260 000 doses de vaccins sur ce site.





## Une ville qui protège

### La sécurité pour tous et partout

- **0,2 M€** d'acquisition de matériel et de logiciels en matière de sécurité (matériel, équipement et mobilier pour la police municipale, acquisition d'un véhicule pour la réserve communale de sécurité civile...)
- **0,4 M€** pour l'extension du réseau de la vidéoprotection
- **0,3 M€** de travaux (aménagement et extension de la fourrière municipale et travaux armurerie locaux police municipale)

### La protection sanitaire, l'hygiène et la propreté

- **1,5 M€** pour le fonctionnement du centre de vaccination de grande capacité situé à l'hôtel de ville (dont 1,2 M€ de dépenses de personnel), qui a ouvert ses portes du 15 avril 2021 au 10 novembre, puis du 6 décembre au 25 mars 2022.
- **0,3 M€** de crédits de fonctionnement fléchés pour la crise sanitaire (acquisition de produits sanitaires, masques et matériel de protection, nettoyage et désinfection des bâtiments municipaux, etc.)
- **1 M€** pour la lutte contre les graffitis et l'affichage sauvage



# LES RESSOURCES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

---

## 1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à hauteur de **372,1 M€** en 2021.

Décomposition des recettes réelles de fonctionnement :

RECETTES EN M€	CA 2021
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>372,1</b>
Dotations, compensations, participations, subventions	96,8
Recettes fiscales	242,9
Produits des services et du domaine	27,4
Autres recettes de fonctionnement (recettes exceptionnelles, financières, remboursements, cessions)	5,0

## a. La fiscalité directe : des taux ménages inchangés pour la durée du mandat

### i. Les taux de fiscalité

Conformément aux engagements de l'équipe municipale en faveur du pouvoir d'achat, les taux de fiscalité des ménages sont gelés pour toute la durée de ce mandat. **Les taux de fiscalité locale sont ainsi inchangés en 2021.**

Stratégie financière pour ce mandat :  
garantir la stabilité des taux de fiscalité des ménages

Depuis la réforme de la taxe d'habitation en 2021, **le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties correspond à la somme des taux antérieurement appliqués par la Ville de Montpellier et par le Département de l'Hérault. Ce transfert du taux départemental est sans aucun impact pour les contribuables Montpelliérains** : il vise à compenser pour la Ville la perte complète de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales. Les gains ou pertes résiduels de recettes sont financés via un coefficient correcteur qui garantit un équilibre de la réforme pour les collectivités.

22,49%

Taxe d'Habitation

*Depuis 2021, le taux voté ne s'applique plus que sur les résidences secondaires et les biens divers*

52,63%

Taxe sur le Foncier Bâti

*Pour compenser la suppression de la TH sur les résidences principales, le taux du département (21,45%) a été ajouté au taux communal en 2021 (31,18%) : soit un taux total de 21,45% + 31,18% = 52,63%*

112,71%

Taxe sur le Foncier  
Non Bâti



**L'évolution des recettes fiscales directes perçues par la Ville de Montpellier en 2022 est ainsi uniquement liée à l'évolution des bases fiscales (évolution physique et évolution décidée par le législateur), et non à l'évolution des taux votés par la commune.**

Comparaison des taux applicables à un contribuable

Ville	Taux du bloc (ville + groupement)
Angers	56,42%
Le Havre	54,36%
Grenoble	53,92%
Nîmes	53,20%
<b>Montpellier<sup>1</sup></b>	<b>52,80%</b>
Dijon	50,80%
Nantes	48,92%
Toulouse	48,15%
Lille	48,35%
Rennes	47,39%

## ii. Les bases de fiscalité

Le dynamisme du produit, et plus particulièrement des bases fiscales, est un enjeu important pour une collectivité et constitue un facteur majeur d'évolution de ses recettes de fonctionnement. La Ville de Montpellier suit de façon attentive l'évolution annuelle de ses bases d'imposition, afin de s'assurer que celles-ci correspondent à l'évolution démographique et aux constructions nouvelles réalisées chaque année.

---

<sup>1</sup> Le taux de foncier bâti du bloc communal de Montpellier se décompose en un taux de 52,63% pour le taux communal et de 0,167% pour le taux de l'intercommunalité.

## L'évolution physique des bases de fiscalité



Pour rappel, les évolutions physiques sur les deux dernières années étaient les suivantes :

**2020** : +0,5% pour les bases de taxe d'habitation et +1,5% sur les bases de taxe sur le foncier bâti

**2019** : +4,3% pour les bases de taxe d'habitation (effet de rattrapage suivant le travail engagé avec les services fiscaux) et +1,5% sur les bases de taxe sur le foncier bâti

L'évolution physique des bases constatée en 2021 est ainsi relativement dynamique par rapport aux dernières années (l'exercice 2019 est particulier, car il a été marqué par une forte progression lié à un effet de rattrapage consécutif au partenariat avec la DDFIP, qui a permis une meilleure prise en compte de la réalité de l'occupation des locaux du territoire).

## La revalorisation forfaitaire des bases de fiscalité

En complément de l'évolution physique, les bases se sont vues appliquer des revalorisations forfaitaires de +0.2% pour les locaux d'habitation (taux indexé sur l'inflation constatée au mois de novembre 2020) et de +0.6% pour les locaux commerciaux (évolution des loyers départementaux déclarés).

En neutralisant l'impact de la réforme de la taxe d'habitation, les chiffres définitifs 2021 aboutissent ainsi à une évolution du produit de la **taxe d'habitation** (majoration pour les résidences secondaires et rôles complémentaires inclus) de :

- + 1,7% par rapport au produit définitif de 2020, composé de l'évolution physique à hauteur de +1,5 % et de la revalorisation forfaitaire de +0,2 % en 2021.

Concernant le produit de la **taxe foncière sur les propriétés bâties** (rôles complémentaires inclus), l'évolution est de :

- + 1,6% par rapport au produit définitif de 2020, dont +1,3% au titre de l'évolution physique. Depuis 2019, les locaux professionnels font en effet l'objet d'une revalorisation basée sur l'évolution locale des loyers commerciaux (+0,6% en 2021), tandis que les autres locaux sont revalorisés selon l'indice des prix à la consommation harmonisé (0,2% en 2021), soit une revalorisation forfaitaire globale de l'ordre de + 0,3%.

## Produits de fiscalité 2021

Le produit de la fiscalité directe atteint **219,7 M€** pour 2021, en progression de 4,8% par rapport à 2020 (209,6 M€).



*Ce produit correspond à la seule imposition des résidences secondaires et les biens divers.*

En plus de ces montants, les rôles supplémentaires ont représenté **1,6 M€**, essentiellement issus de la Taxe d'Habitation (61%) et la Taxe sur le Foncier Bâti (36%).

## **b. Les autres recettes fiscales (fiscalité indirecte)**

Les produits de fiscalité indirecte sont les suivants pour 2021 :

- **Les droits de mutation : 17,4 M€**

Les droits de mutation comprennent les droits d'enregistrement et la taxe de publicité foncière : ils sont perçus à l'occasion d'une mutation, lorsqu'un bien change de propriétaire et que l'opération est effectuée à titre onéreux. Directement liée à l'évolution locale du nombre de transactions immobilières et aux prix de l'immobilier, cette recette s'est révélée particulièrement dynamique par rapport à 2020 (14,8 M€) et à 2019 (14,7 M€).

- **La taxe locale sur les enseignes et publicités extérieures : 1,3 M€**

La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) porte sur les enseignes publicitaires supérieures à 7m<sup>2</sup>. Cette taxe répond à un souhait de maîtrise de l'espace public, de protection de l'environnement et de réduction des nuisances visuelles. Le montant de la taxe varie en fonction de la superficie de l'enseigne. La TLPE affiche un produit en progression par rapport à 2020 (1 M€). En effet, dans le cadre des mesures de soutien aux activités économiques mises en œuvre lors de la crise sanitaire, la Ville de Montpellier avait adopté en 2020 l'exonération de cette taxe pour un trimestre.

- **Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : 3,8 M€**

Le niveau de recettes du FPIC 2021 est en hausse par rapport à 2020 (3,5 M€). L'augmentation de l'enveloppe reversée à l'ensemble intercommunal (13,7 M€ contre 13,2 M€) conjuguée à la légère diminution du coefficient d'intégration fiscale (0,547 contre 0,564) ont contribué à cette croissance.

- **La dotation de solidarité communautaire : 0,7 M€**

La Métropole de Montpellier a voté, pour la première fois en 2020, le versement à ses communes membres d'une dotation de solidarité communautaire. La Ville de Montpellier a perçu à ce titre **0,7 M€ en 2021** ; la répartition entre communes est fonction de plusieurs critères :

- Potentiel financier par habitant : 35%,
- Revenu moyen par habitant : 35%
- Poids des logements sociaux : 20%
- Poids de la population âgée de 3 à 16 ans : 10 %

## Les dotations, compensations et subventions

### Les dotations et compensations

Les dotations et compensations perçues sont les suivantes :

Recettes	Produit 2020	Produit 2021
Dotation Forfaitaire	37,4 M€	38,1 M€
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	29,0 M€	30,1 M€
Dotation nationale de péréquation	4,8 M€	4,9 M€
Dotation générale de décentralisation	1,2 M€	1,2 M€
Autres Dotations	0,1 M€	0,0 M€
<b>TOTAL DOTATIONS</b>	<b>72,5 M€</b>	<b>74,3 M€</b>
Compensations	9,4 M€	5,0 M€
<b>TOTAL DOTATIONS ET COMPENSATIONS</b>	<b>81,9 M€</b>	<b>79,3 M€</b>

Le produit des dotations a progressé de 2,5% en 2021, porté par la croissance de la DSU (+3,8%).

Les compensations fiscales versées par l'Etat affichent une forte diminution en 2021 (-46,8%), mais celle-ci est neutre financièrement. En effet, la ville ne perçoit plus la compensation de la taxe d'habitation (TH) depuis la réforme de la fiscalité locale ; cette compensation représentait 8,9 M€ en 2020. Cependant, son montant est dorénavant intégré dans le produit de la taxe sur le foncier bâti.

A noter que les compensations 2021 comprennent 3,9 M€ de compensations perçues au titre de l'abattement sur les établissements industriels. En 2021, l'Etat a en effet introduit un dispositif diminuant de moitié la valeur locative des établissements industriels : la perte pour les collectivités est forte sur le produit de la taxe foncière, mais elle est intégralement compensée moyennant le versement de compensations.

### **Les subventions de fonctionnement**

La Ville de Montpellier a perçu **17,5 M€** de recettes en 2021 au titre des subventions de fonctionnement :

- 15,4 M€ de recettes versées par la CAF au titre des compétences petite enfance, activités périscolaires, centres de loisirs, et centres sociaux ;
- 1,6 M€ de recettes versées par les structures de l'Etat (préfecture, ARS, FIPHFP, etc.) et du Département ;
- 0,5 M€ de FCTVA perçu sur les dépenses de fonctionnement réalisées en 2019 (depuis le 1er janvier 2016 les collectivités peuvent récupérer une partie de la TVA acquittée sur certaines dépenses de fonctionnement telles que les charges d'entretien des bâtiments publics).

## Les produits des services, du domaine et de gestion : une progression dynamique en 2021

Le produit des services, des domaines et de gestion courante a connu un effet de retour à la normale en 2021 : il a atteint **27,4 M€** contre 21,5 M€ en 2020.

Les principaux postes de recettes sont les suivants :

<b>Produit</b>	<b>CA 2021</b>
Produit restauration scolaire	<b>5,0 M€</b>
Forfait post stationnement (reversé à la Métropole)	<b>3,8 M€</b>
Redevances d'occupation du domaine public (droits de chantiers, terrasses, marchés...)	<b>3,4 M€</b>
Remboursement par la Métropole (mise à disposition de personnel, refacturation de charges)	<b>4,1 M€</b>
Produit établissements de petite enfance	<b>2,7 M€</b>
Redevances des immeubles (loyers)	<b>1,9 M€</b>
Redevance DSP stationnement (reversée par le délégataire)	<b>1,1 M€</b>
Redevances et concessions cimetières	<b>0,5 M€</b>
Recettes ALSH	<b>0,8 M€</b>
Remboursement par d'autres structures partenaires (Moco, CCAS, etc)	<b>0,9 M€</b>
Loyers des halles	<b>0,6 M€</b>
Recettes maisons pour tous	<b>0,2 M€</b>

## Les autres recettes de fonctionnement

- **2,3 M€** d'atténuations de charges. Ces recettes correspondent aux remboursements liés à la rémunération des agents.
- **2,7 M€** de recettes exceptionnelles correspondant à des produits de cessions. Ces recettes ont été perçues par la Ville de Montpellier pour une contribution à l'aménagement de son territoire, à travers les ventes de terrains au profit des projets urbains portant sur les secteurs Mosson, EAI (chaufferie), Port Marianne et Cambacérès.



## 2. Les recettes d'investissement

### Le recours à l'emprunt et l'encours de dette

L'emprunt d'équilibre du CA 2021 est de **20 M€**. Le capital restant dû au 31 décembre 2021 s'élève à 209,1 M€ dont 11 M€ au titre des contrats d'emprunt de type « revolving » remboursés en début d'année 2022 (cf page suivante).

**La Ville de Montpellier est considérablement moins endettée que la moyenne nationale** : l'encours de dette par habitant est en effet de **713€, contre 1093€ pour les villes de notre strate** (villes de plus de 100 000 habitants hors Paris). La dette de Montpellier est en effet une dette jeune : les premiers emprunts qui la composent datent du milieu des années 2000.

#### Chiffres clés de la dette

Au 31 décembre 2021 la Ville dispose de 55 emprunts répartis auprès de 15 prêteurs. Les caractéristiques de la dette sont les suivantes :

	AU 31/12/2020		AU 31/12/2021	
<b>DETTE GLOBALE</b>	<b>209,4 M€</b>		<b>209,1 M€</b>	
<b>TAUX MOYEN</b>	<b>1,64%</b>		<b>1,40%</b>	
<b>DUREE RESIDUELLE MOYENNE</b>	<b>13 ans et 9 mois</b>		<b>15 ans et 1 mois</b>	
<b>Encours à taux fixe</b>	<b>104,2 M€</b>	<b>49,8%</b>	<b>107,1 €</b>	<b>51,2%</b>
<b>avec un taux moyen de</b>	<b>2,92%</b>		<b>2,67%</b>	
<b>Encours à taux variable</b>	<b>105,2 M€</b>		<b>102 M€</b>	<b>48,8%</b>
<b>avec un taux moyen de</b>	<b>0,31%</b>		<b>0,28%</b>	

La dette de la Ville de Montpellier est ainsi composée à 51% d'emprunts à taux fixes et pour 49% d'emprunts à taux variables. L'encours de dette de la Ville présente un risque de catégorie 1A (sécurité maximale) selon la charte de bonne conduite (charte Gissler). L'annexe jointe au présent rapport présente une information synthétique complète conformément au règlement budgétaire et financier. Pour rappel, la stratégie financière fixée pour ce nouveau mandat est basée sur **une gestion maîtrisée et stratégique de l'endettement** : il s'agit de concilier le financement des importants investissements prévus tout en maintenant Montpellier parmi les collectivités les moins endettées de France.

La dette en taux variable a bénéficié de conditions financières favorables en 2021, et son taux moyen a atteint 0.28%. Les emprunts déjà souscrits et en cours de souscription par la Ville de Montpellier sont majoritairement indexés sur des taux variables ou comportent des possibilités de passage à taux fixe. La Ville de Montpellier mène en effet une politique de répartition des taux, ce qui lui permet de bénéficier à la fois de taux variables extrêmement bas et des opportunités de taux fixe également très avantageux. Au total, le taux d'intérêt moyen de la Ville de Montpellier s'établit à 1,4%.

#### Les contrats revolving

La Ville a souscrit **11 M€** au titre de contrats d'emprunt de type « revolving » qui ont été remboursés en début d'année 2022. Les « contrats revolving » sont des outils permettant de réaliser des opérations de gestion active de la dette.

La Ville a réalisé une opération au titre d'un contrat de ce type en 2021 (faisant l'objet d'une inscription en dépenses et recettes) :

- Le Contrat Long Terme Renouvelable (CLTR) est un contrat conclu en 1995 entre la Ville et Dexia Crédit Local de France, qui a fait l'objet d'un réaménagement en 2004. Ce contrat est intéressant pour la Ville du fait de ses conditions financières avantageuses ainsi que de sa souplesse : il permet de réaliser des tirages et des remboursements en fonction des besoins et de minimiser les frais financiers. Il est possible de mettre en œuvre ce contrat à très court terme (quelques jours) en fin d'année, en mobilisant le montant nécessaire à l'équilibre financier au moment de l'arrêt des comptes et en procédant au remboursement au cours des premiers jours de janvier. En 2021, **11 M€** ont ainsi été souscrits en recettes au titre du CLTR, et remboursés au début d'année 2022.

## Les subventions d'investissement

La Ville de Montpellier a perçu **5,2 M€** en 2021 au titre des subventions d'investissement de ses partenaires. Les principales sont les suivantes :

Subventions perçues	
Subventions Etat travaux écoles Marc Bloch, Julie Daubié, Rudyard Kipling et Pape Carpentier	<b>1,8 M€</b>
Reversement ZAC Beausoleil	<b>1,2 M€</b>
Participation programmes d'aménagement d'ensemble (PAE)	<b>0,8 M€</b>
Subventions CAF travaux de rénovation établissements petite enfance	<b>0,8 M€</b>
Subventions Etat parc Lunaret	<b>0,2 M€</b>
Interface habitat 3M	<b>0,2 M€</b>
Subventions Etat vidéo-protection	<b>0,1 M€</b>
Bonus écologique sur véhicules	<b>0,1 M€</b>

## Les autres recettes d'investissement

- **Le fonds de compensation de la TVA : 6,4 M€**

Ces recettes portent sur les investissements réalisés en 2020. Pour rappel, la Ville enregistre également des recettes de FCTVA imputées en section de fonctionnement pour **0,5 M€**.

- **Les remboursements d'avances, ventes à tempérament et consignations : 9,2 M€**

Dans le cadre de conventions de mandat avec la SERM et la SA3M, la Ville de Montpellier est amenée à verser des avances annuelles. En 2021 la Ville a perçu **9,1 M€** au titre des remboursements par ces structures des avances consenties.

A ces recettes s'ajoutent **0,1 M€** de recettes des ventes à tempérament relatives à la ZAC Port Marianne ; il s'agit de ventes dont le paiement est échelonné sur plusieurs années : le montant des paiements est comptabilisé en recettes « créances sur des particuliers ».

- **Les autres recettes réelles d'investissement : 0,9 M€**

Ces recettes correspondent en majorité à des remboursements de travaux à la Métropole, dont 0,7 M€ pour les travaux sur les espaces verts attenants à la voirie.

# LES EMPLOIS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

---

## 1. Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES EN M€	CA 2021
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>313,4</b>
Charges de personnel	185,0
Charges courantes et subventions	88,6
Attribution de compensation et reversements de recettes à la Métropole	36,5
Charges financières	3,0
Charges exceptionnelles et dotations aux provisions	0,2

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **313,4 M€** en 2021.

### Les charges de personnel

Les charges de personnel représentent le premier poste de dépenses de fonctionnement du compte administratif de la Ville avec **185 M€ (183,8 M€ hors centre de vaccination)**. La masse salariale de la Ville comprend le remboursement des charges de personnel à la Métropole au titre des services mutualisés pour **16,7 M€** (le détail des services mutualisés entre la Ville et la Métropole est présenté dans l'annexe n°3 de ce document).

La masse salariale est caractérisée par 4 faits majeurs en 2021 :

**1) La volonté de mettre en place une politique de rémunération équitable et sociale**

- Mise en place de la Prime d'intéressement collectif (PIC) : 1 M€. Cette prime forfaitaire annuelle a été instaurée en 2021 pour valoriser l'atteinte par les agents d'objectifs communs, notamment la participation à la continuité de service dans le cadre de la crise sanitaire.

**2) La volonté d'insensibiliser les effets prolongés de la crise sanitaire**

- Fonctionnement du centre de vaccination : 1,2 M€

**3) La volonté de renforcer les moyens humains de certaines politiques publiques**

- Créations de postes : 1,3 M€

**4) La volonté de mettre en place le soutien scolaire gratuit et laïque : 0,7 M€**

A ces dispositifs volontaristes s'ajoutent des mesures exogènes, applicables à Montpellier comme à l'ensemble des collectivités locales : cotisations à pôle emploi pour 0,5 M€, indemnités de fin de contrats pour 0,3 M€ et indemnités de rupture conventionnelle pour 0,2 M€.

Les principaux postes de la masse salariale (hors mutualisations) sont la réussite éducative avec 55,8 M€, l'administration générale avec 35,4 M€, l'enfance pour 24,2 M€ et la sécurité à hauteur de 13,2 M€.

Thématique	Masse salariale en M€
Enseignement (écoles)	55,8
Administration générale hors services communs Métropole (services d'accueil et d'état civil, services supports, conseils de quartiers, cimetière)	35,4
Enfance	24,2
Services mutualisés et mises à disposition avec la Métropole (fonctions supports, culture, urbanisme, etc)	16,7
Sécurité, hygiène et salubrité	13,2
Maisons pour tous	8,8
Espaces verts	7,4
Sports et jeunesse	5,8
Parc zoologique de Lunaret	4,6
Culture et archives	2,7 (hors 0,9 M€ masse salariale services mutualisés)
Restauration scolaire	3,5

## Les charges de fonctionnement courantes

Les charges de fonctionnement courantes 2021 s'établissent à **88,6 M€**. Ces charges comprennent les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante (dont subventions).

### **Les charges à caractère général**

Les charges à caractère général représentent les charges nécessaires au fonctionnement courant des services publics : dépenses d'énergie, de nettoyage, d'achats de matériel et fournitures, etc. Ces charges avaient été fortement impactées par la crise sanitaire et les périodes de confinement instaurées par le gouvernement en 2020. L'amélioration de la situation sanitaire a permis en 2021 une reprise et un retour à la normale de plusieurs services publics, ce qui a participé à l'évolution de ce type de charges.



<b>Principaux postes de charges à caractère général</b>	<b>Réalisations 2021 en M€</b>
Encadrement des temps d'activités périscolaires	<b>4,6</b>
Dépenses d'alimentation et livraison restauration scolaire	<b>4,3</b>
Dépenses d'énergie, d'eau et de carburant	<b>4,1</b>
Entretien, réparations et nettoyage des locaux et réseaux	<b>3,9</b>
Entretien et réparations de terrains, bois et forêts	<b>3,0</b>
Locations immobilières et charges locatives	<b>2,8</b>
Prestations de service accueil enfants crèches associatives	<b>2,3</b>
Frais de maintenance	<b>2,2</b>
Fourniture de petit équipement	<b>1,7</b>
Annonces et insertions	<b>1,6</b>
Locations mobilières (hors locations pour estivales, hivernales, fête de la musique., ZAT...)	<b>1,2</b>
Fournitures scolaires	<b>1,1</b>
Taxes foncières acquittées	<b>1,1</b>
Hivernales	<b>1,0</b>
Contrat de lutte anti-tags	<b>1,0</b>
Frais d'assurance	<b>0,8</b>
Redevance spéciale ordures ménagères versée à la Métropole	<b>0,7</b>
Frais de télécom et d'affranchissement	<b>0,7</b>
Fonctionnement courant des cimetières (dont eau, énergie, etc)	<b>0,7</b>
Entretien et réparation biens mobiliers et véhicules	<b>0,6</b>
Alimentation crèches	<b>0,6</b>
Illuminations de Noël	<b>0,6</b>
Etudes, recherches et documentation	<b>0,6</b>
Fournitures d'entretien	<b>0,6</b>

Principaux postes de charges à caractère général	Réalisations 2021 en M€
Vêtements de travail	0,4
Frais d'actes et de contentieux	0,3
Frais de formations	0,3
Fournitures administratives	0,2

### Les subventions versées

Lors de la campagne de subventions 2021, 1555 dossiers ont été reçus concernant les compétences de la Ville, qui a retenu 682 structures bénéficiaires. Les subventions versées ont représenté au total **24,1 M€** en 2021. Les principales enveloppes de subventions versées sont les suivantes:

THEMATIQUES	CA 2021 en M€
<b>C.C.A.S.</b>	12,6
<b>Culture</b>	4,9
<b>Ville éducative et réussite scolaire</b>	2,5
<b>Jeunesse et Sport</b>	1,2
<b>Solidarité, action sociale (hors subvention CCAS)</b>	1,4
<b>C.O.S.C.</b>	0,9
<b>Action internationale</b>	0,3

Depuis 2020, la Ville de Montpellier a modernisé et facilité les demandes de subventions pour les associations, en instaurant le dépôt des dossiers en ligne lors des campagnes de subventions et en simplifiant le dossier de demande en 2021.

## L'attribution de compensation en fonctionnement

L'attribution de compensation (AC) est versée chaque année par la Ville à la Métropole, en section de fonctionnement et en section d'investissement, pour lui permettre d'exercer les compétences qui lui ont été transférées par la Ville.

L'attribution de compensation versée à la Métropole en fonctionnement s'est élevée à **35,1 M€** en 2021 : elle a évolué de 1,1 M€ au titre du transfert du nettoyage des halles et des marchés et de la subvention à l'association le Vieux Biclou, conformément au rapport de la CLECT du 5 octobre 2021.

## Les charges financières

Les charges financières s'établissent à **3 M€** en 2021 et sont en diminution par rapport à 2020, en raison du maintien de conditions de marché favorables sur l'année 2021 (taux d'intérêts court terme négatifs).

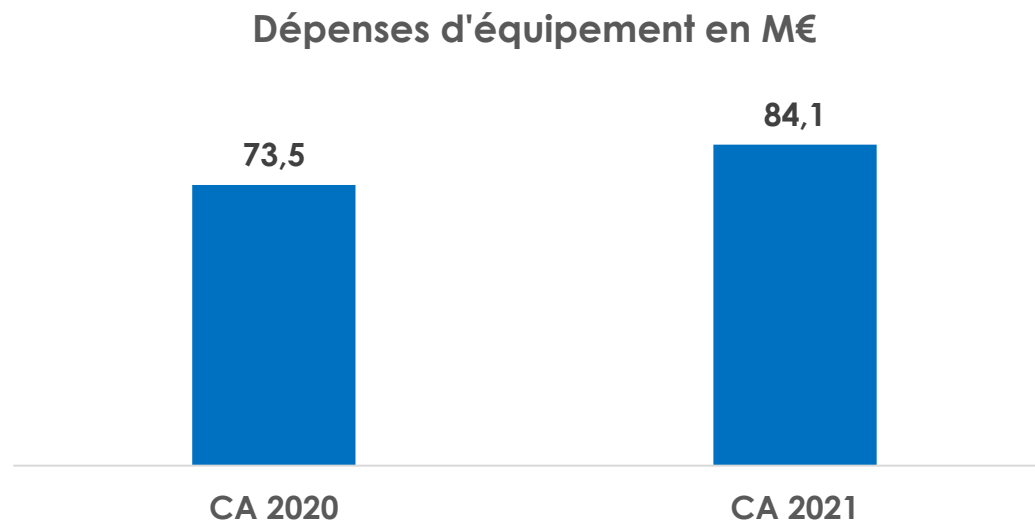
## 2. Les dépenses d'investissement

La bonne gestion de la section de fonctionnement et la gestion active de la dette ont pour objectif d'assurer une structure de financement équilibrée pour les investissements votés dans le cadre de la PPI en novembre 2021. Les dépenses réelles d'investissement ont atteint **125,6 M€** en 2021, dont **84,1 M€** de dépenses d'équipement (y compris les attributions de compensations en investissement et les fonds de concours versés à la Métropole).

### Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement représentent les dépenses d'investissement mobilisées par la Ville de Montpellier pour accroître le volume ou la valeur de son patrimoine : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, subventions ou études avant-travaux. Elles jouent un rôle majeur dans l'activité du territoire et la relance économique.

Les dépenses d'équipement réalisées en 2021 s'inscrivent dans la **PPI d'1 Mds€** votée en novembre 2021 **au profit du territoire**. Ces dépenses d'équipement ont représenté **84,1 M€** en 2021, soit une progression de 14% par rapport à 2020. Les reports d'équipements sur 2022 représentent 25,4 M€, ils sont autant d'engagements de dépenses qui achèveront de se réaliser sur 2022.



## Répartition des dépenses d'équipement 2021



## Les APCP ouvertes en 2021

L'année 2021 a vu la création de 13 nouvelles opérations en APCP, conformément à la PPI :

- Restauration aqueduc des arceaux : 5,4 M€
- Aménagement secteur des Bouisses : 5,6 M€
- Abords du collège Parc Marianne : 3,7 M€
- Devantures commerciales : 1,3 M€
- Diagnostic patrimonial et réhabilitation du parc Square Planchon: 1,1 M€
- Aqueduc Saint Clément : 1,7 M€
- Agriparc Mas Nouguier : 1,4 M€
- NPRU Cévennes : 16,9 M€
- NPRU Mosson : 28,2 M€
- Cité de l'alimentation : 39,2 M€
- Végétalisation de la Ville : 2 M€
- Flotte de véhicules décarbonés : 5,8 M€
- Construction vestiaires et locaux stades Giambrone et Paul Valéry : 1,3 M€

## L'attribution de compensation en investissement

L'attribution de compensation versée à la Métropole en investissement a représenté **10,6 M€** en 2021. Elle a évolué de 0,1M€ au titre du transfert du nettoyage des halles et des marchés, conformément au rapport de la CLETC du 5 octobre 2021.

## Les fonds de concours versés à la Métropole en 2021

Le fonds de concours versé à la Métropole au titre de la compétence voirie-espace public a représenté **1,1 M€** en 2021.

## Les subventions d'investissement versées

Les subventions d'investissement versées se sont élevées à **9,4 M€** en 2021.

## Le remboursement du capital de la dette

Le remboursement du capital de la dette a représenté **12,2 M€** en 2021. Ces crédits s'inscrivent dans une annuité de dette totale de 15,2 M€. L'année 2021 n'a pas donné lieu à des opérations de remboursement anticipé ou de refinancement de dette. En parallèle, les opérations de gestion active réalisées ont représenté **19 M€**. Cette réalisation correspond au remboursement d'un emprunt de type revolving (voir ci-dessus).

## Les avances, ventes à tempérament et consignations

Les remboursements d'avances aux sociétés d'aménagement (SA3M-SERM) se sont élevés à **9 M€** :

- Petit Bard : 4 M€
- Parc Marianne : 3 M€
- Le Coteau : 2 M€

La Ville a également perçu des recettes issues de ventes à tempérament pour un total de **0,4 M€**.

## Les autres dépenses d'investissement

Ces dépenses de **0,8 M€** comprennent notamment :

- Le remboursement de recettes au titre de la taxe d'aménagement pour 0,1 M€ ;
- La participation à des opérations d'urbanisme (PUP, PAE) versée à la Métropole, pour 0,7 M€.



## CONCLUSION

---

Le budget 2021 est le premier budget qui a traduit la totalité des choix de l'équipe municipale. Il a posé des jalons forts pour ce mandat :

- **la protection du pouvoir d'achat** via le maintien du bouclier social, qui se traduit notamment par le gel des taux d'imposition sur la durée du mandat ;
- **le soutien à la création d'emplois**, avec des dépenses d'équipement en hausse de 14% en 2021 ;
- **la poursuite des efforts réalisés en faveur de la transparence financière**, qui ont permis à Montpellier d'être reconnue comme une des premières collectivités certifiées de France dans le cadre de l'expérimentation de la certification des comptes.
- **le vote de la PPI** qui constitue une étape décisive et inédite pour Montpellier : en lançant pour la première fois de son histoire un vaste programme d'investissements pour 1 Mds€, la ville a ouvert de nombreux chantiers qui viendront répondre à la crise et participer à la relance du territoire.

La gestion financière de la Ville est ainsi mise au service d'un projet fort sur la durée du mandat : concrétiser la transition écologique et solidaire et faire de Montpellier une ville apaisée et rééquilibrée.

## **ANNEXES**

---

**Annexe n°1 : Présentation du CA 2021 selon l'article I.2313-1 du CGCT (présentation brève et synthétique)**

**Annexe n°2 : Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 au CA2021**

**Annexe n°3 : Miroir budgétaire des flux croisés Ville-Métropole au 31/12/2021**

**Annexe n°4 : Etat des mutualisations au 31/12/2021**

**Annexe n°5 : Bilan annuel de gestion de la dette**

**Annexe n°6 : Etat des principaux comptes de bilan**

# Annexe n°1 : Présentation du CA 2021 selon l'article I.2313-1 du CGCT (présentation brève et synthétique)

## 1 - Eléments de contexte

### 1.1 – Un contexte de rebond après la crise sanitaire

La Ville de Montpellier a été touchée comme l'ensemble des collectivités locales par les conséquences financières de la crise sanitaire en 2020. Celle-ci s'est traduite par une importante perte de recettes (notamment fiscalité et produits des services), par des mesures exceptionnelles mises en place pour soutenir les ménages et le territoire ainsi qu'un redéploiement de crédits de fonctionnement courants (dépenses non réalisées au regard des confinements, fermetures de services et annulations d'évènements). L'amélioration de la situation sanitaire sur l'année 2021 a un double effet de rattrapage sur le budget de l'exercice :

- Les recettes de fonctionnement progressent notamment grâce à un retour à la normale des produits des services et du domaine et des recettes fiscales
- Les dépenses de fonctionnement sont également en hausse du fait de la réouverture de services et d'une activité moins perturbée qu'en 2020

### 1.2- La section de fonctionnement et les soldes d'épargne

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 297,8 M€. Les recettes réelles de fonctionnement sont de 354,7 M€. L'épargne brute s'élève ainsi à 56,8 M€, en progression par rapport à 2020 (55,1 M€). L'épargne nette s'élève à 44,9 M€ et progresse également par rapport à 2020 (43,9 M€). Les progressions des soldes d'épargne sont liées aux particularités des exercices 2020 et 2021, avec un effet rattrapage particulièrement marqué sur les recettes de fonctionnement en 2021.

### 1.3 – La stabilité des taux d'imposition

Les taux de fiscalité sont inchangés en 2021 : 22,49% pour la taxe d'habitation, 52,63% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 112,71% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

### 1-4 – La dette et la capacité de désendettement de la Ville

L'encours de dette de la Ville de Montpellier s'établit à 209,2 M€ au 31 décembre 2021. L'endettement par habitant est inférieur de 34% à celui des collectivités de taille comparable (source : dernières données DGCL). La capacité de désendettement s'établit à 3,6 ans, soit sensiblement le même ratio qu'en 2020. La Ville de Montpellier continue de présenter un niveau de dette très modéré.

### 1.5 – Des dépenses d'équipements en hausse dans le cadre d'une PPI 2021-2026 ambitieuse

Les dépenses d'équipement réalisées en 2021 s'inscrivent dans la **programmation pluriannuelle d'investissement d'un milliard d'euros au service du territoire**, votée en novembre 2021. Elles ont représenté **84 M€** (fonds de concours et subventions d'investissement inclus), soit une progression de 14% par rapport au CA 2020.

## 2 - Thématiques du budget

Les actions du budget 2021 se sont inscrites dans les six grands axes de politiques publiques de la Ville sur ce mandat :

- Redonner la priorité aux écoles et aux enfants
- Une ville apaisée et durable
- Une ville plus verte et plus résiliente
- L'épanouissement de chacun
- Une ville plus accueillante et solidaire
- Une ville qui protège

## 3 - Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

### 3.1 - Recettes réelles de fonctionnement (en M€)

RECETTES EN M€	CA 2021
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>372,1</b>
Dotations, compensations, participations, subventions	96,8

Recettes fiscales	242,9
Produits des services et du domaine	27,4
Autres recettes de fonctionnement	5,1

### 3.2 – Dépenses réelles de fonctionnement (en M€)

DEPENSES EN M€	CA 2021
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>313,4</b>
Charges de personnel	185,0 (montant net comprenant les remboursements et retraité des refacturations 3M : 170,6)
Charges à caractère général	61,4
Charges de gestion courante (dont subventions)	27,3
Attribution de compensation	36,5
Charges financières	3,0
Autres atténuations de charges (dont reversement recettes 3M FPS et FIPHFP)	1,4

### 3.3 – Recettes réelles d'investissement (en M€)

RECETTES EN M€	CA 2021
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>52,8</b>
Dotations et participations d'investissement (dont FCTVA, taxe d'aménagement)	6,5
Subventions reçues	5,2

Emprunt	20
Autres opérations financières- gestion active de dette	11,0
Autres recettes d'investissement	10,1

### 3.4 – Dépenses réelles d'investissement (en M€)

RECETTES EN M€	CA 2021
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>125,6</b>
Dépenses d'équipement	84,1
Remboursement du capital de la dette	12,2
Autres opérations financières- gestion active de la dette	19,1
Autres dépenses d'investissement et avances	10,2

## 4 - Montant du budget consolidé et résultats de l'exercice

Le montant du Compte administratif 2021 s'élève à **507 M€** en recettes et **489,5 M€** en dépenses.

**Le résultat de l'exercice s'établit ainsi à 17,5 M€, le résultat de clôture (comprenant les reports à nouveau) à 14,1 M€ et le résultat net (du solde des restes à réaliser) à 15,1 M€.**

## 5 - Crédits d'investissement pluriannuels

Les principales données des Autorisations de Programme et Crédits de paiement (APCP) pour l'année 2021 sont présentées ci-après :

Numéro d'AP	Intitulé de l'AP	Chap.	Montant de l'AP initiale	Variation d'AP 2021	AP totale au CA 2021	CP réalisés 2021
2013I04	RENOVATION SALLE LOUIS FEUILLADE	900	1 744 000	-10 450	1 733 550	0
2013I05	MISE EN CONFORMITE ACCESSIBILITE	900	35 000 000		35 000 000	3 116 025
2013I19	ZOO DU LUNARET	903	30 000 000		30 000 000	325 627
2013I22	PRU CEVENNES	905	19 814 011		19 814 011	800 000
2013I27	ACTION FONCIERE	905	30 185 600	2 850 000	33 035 600	4 804 745
2013I28	RAVALEMENT SUBVENTIONS	905	755 000		755 000	78 995
2013I30	PRU CENTRE	905	525 880	-56 000	469 880	
2013I31	PONT VIALLETON	903	2 020 000		2 020 000	13 427
2013I32	REHABILITATION CUISINE CENTRALE	902	2 000 000	2 801 718	4 801 718	495 689
2013P03	GESTION ELECTRONIQUES DES ARCHIVES	903	500 000	-454 659	45 341	
2013P04	ACQUISITION ET TRAVAUX ARCHIVES	903	12 300 000		12 300 000	137 119
2013P12	AVENUE RAYMOND DUGRAND ZAC PARC MARIANNE	905	12 923 718		12 923 718	0
2013P13	ZAC NOUVEAU ST ROCH	905	12 360 731		12 360 731	0
2013P16	CITE CREATIVE	902	43 020 000		43 020 000	5 760 000
2013P17	GARE ST ROCH	905	5 571 768		5 571 768	0
2013P22	CONCESSION AMENAGEMENT GRAND COEUR	905	12 835 335	1 674 331	14 509 666	2 573 000
2014I05	EXTENSION VIDEO PROTECTION	901	3 100 568	199 623	3 300 191	418 183
2014P02	RENOVATION ECOLE MALRAUX	902	10 630 000	-327 994	10 302 006	
2014P03	LOGICIEL RH ACQUISITION ET MISE EN PLACE	900	800 000		800 000	64 227
2015P09	GROUPE SCOLAIRE OVALIE 2	902	12 052 000		12 052 000	94 448
2015P11	MULTIFONCTIONS RENOUVELLEMENT	900	1 415 000		1 415 000	121 248
2015P19	PEYROU REFECTION SOLS	903	2 550 000		2 550 000	249 770
2015P20	GROUPE SCOLAIRE EUROMEDECINE	902	12 800 000		12 800 000	162 631
2015P22	OPERATION LAISSAC CONCEDANT	905	3 050 200		3 050 200	
2015P23	LOCAUX POLICE MUNICIPALE	905	6 180 000	-5 722 243	457 757	
2016I01	SECURISATION CARRE SAINTE ANNE	903	1 930 000	-781 780	1 148 220	2 933

2016I02	ECOLE PAPE CARPANTIER	902	4 850 000		4 850 000	7 286
2016I03	TRAVAUX RENOVATION POLYGONE	905	1 460 733	-2	1 460 731	
2016I04	FRENCH TECH	900	1 529 989		1 529 989	33 005
2016P02	ANRU 2	905	1 095 000		1 095 000	408 908
2016P04	DEVANTURES COMMERCIALES	905	700 000	-190 247	509 753	
2016P05	AMENAGEMENT SPORTIF LAC DES GARRIGUES	903	800 000		800 000	101 844
2016P06	CRECHE EAI	904	3 500 000		3 500 000	
2016P08	BOULEVARD NINA SIMONE PHASE 2	905	8 840 000		8 840 000	
2016P09	INTERFACE HABITAT 3M SERM	905	1 567 190		1 567 190	
2016P10	INTERFACE HABITAT 3M SA3M	905	1 180 000		1 180 000	225 000
2017I02	AUTOMATISATION ACCES INSTALLATIONS COUVERTES	903	500 000		500 000	61 314
2017I03	BASCHY / VARENNES	900	985 300		985 300	221 588
2017I05	EXTENSION CRECHE THERESE SENTIS	904	1 644 680	-118 163	1 526 517	
2017I06	MISE EN SURETE ETABLISSEMENTS ACCUEIL JEUNES ENFANTS	904	1 000 000		1 000 000	81 259
2017I07	MISE EN SURETE ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	902	5 000 000		5 000 000	175 945
2017I09	SERRE AMAZONIENNE	903	3 200 000		3 200 000	31 684
2017P02	GROUPE SCOLAIRE PORT MARIANNE	902	11 865 000		11 865 000	1 226 856
2017P04	EXTENSION GAROSUD	900	5 060 000		5 060 000	350 988
2017P06	ENFOUISSEMENT LIGNES HAUTE TENSION PORT MARIANNE	905	7 046 658		7 046 658	2 455 000
2017P12	AMENAGEMENT PLACE LAISSAC	906	1 805 000		1 805 000	92 166
2017P13	CONSTRUCTION HALLES LAISSAC	905	7 571 000	-234 240	7 336 760	
2017P14	GROUPE SCOLAIRE 2021 ZAC RESTANQUE	902	14 380 000		14 380 000	3 560 901
2018I01	RENOVATION DOMAINE DE MERIC	900	4 116 000		4 116 000	110 566
2018I02	SKATE PARK DE GRAMMONT	903	5 000 700		5 000 700	169 165
2018I03	COMPLEXE TENNIS GRAMMONT	903	1 410 000		1 410 000	699 425
2018I04	RENOVATION PDS COUBERTIN	903	5 150 000		5 150 000	74 542
2018I05	JARDIN DE LA REINE	905	1 100 000		1 100 000	
2018P02	GROUPE SCOLAIRE MOSSON 2021	902	15 000 000		15 000 000	
2018P03	GROUPE SCOLAIRE COTEAU 2022	902	15 000 000		15 000 000	
2018P05	ZAC RESTANQUE	905	13 400 000		13 400 000	
2018P06	CONSULS DE MER 4 NGC	905	1 663 000		1 663 000	



2018P07	RIVE GAUCHE EQUIPEMENTS PUBLICS	905	7 200 000		7 200 000	
2018P08	ECOLE ELEM CONSERVATOIRE	902	8 600 000	4 120 000	12 720 000	2 117 303
2018P09	GROUPE SCOLAIRE ARMSTRONG BON	902	2 250 000	1 250 000	3 500 000	81 436
2018P10	GROUPE SCOLAIRE CONDORCET	902	300 000		300 000	2 173
2018P11	JARDIN DES HEROS	905	1 170 000	-1 170 000	0	
V19EGSH01	GROUPE SCOLAIRE HEIDELBERG ET LOUISVILLE	902	12 000 000		12 000 000	725 143
V19FUC01	FONDS D'URGENCE CLIMATIQUE	907	15 000 000	-15 000 000	0	
V19PATR01	CONSERVATION DU PATRIMOINE HISTORIQUE	900	5 330 000		5 330 000	319 917
V19TERS01	REHABILITATION DES TERRAINS SYNTHETIQUES DANS LES QUARTIERS FAYARD GIAMBRONE GRAM	903	2 200 000		2 200 000	1 551 699
V20BEAU01	REEQUILIBRAGE VILLE ZAC BEAUSOLEIL	905	1 600 000		1 600 000	313 000
V20CTBS01	CONFORT THERMIQUE ET VEGETALISATION	902	2 550 000		2 550 000	1 109 890
V20PNEC01	PLAN NUMERIQUE DANS LES ECOLES	902	4 280 000	1 500 000	5 780 000	2 794 664
V20ROSA01	TRAVAUX MAISON POUR TOUS ROSA PARKS	903	1 600 000		1 600 000	730 280
V21ARCE01	RESTAURATON AQUEDUC DES ARCEAUX	905		5 370 000	5 370 000	
V21BOUI01	AMENAGEMENT SECTEUR DES BOUISSSES	905		5 550 000	5 550 000	120 869
V21COLM01	ABORDS COLLEGE PARC MARIANNE	905		3 720 000	3 720 000	
V21DECO01	DEVANTURES COMMERCIALES	905		1 330 000	1 330 000	103 133
V21DPBI01	SQUARE PLANCHON DIAGNOSTIC PATRIMONIAL ET REHABILITATION DU PARC	905		1 080 000	1 080 000	
V21DPBI02	ACQUEDUC SAINT CLEMENT CONSERVATION OUVRAGE D'ART ET RESEAUX	905		1 680 000	1 680 000	
V21DPBI03	AGRIPARC MAS NOUGUIER AMENAGEMENT CREATION JARDINS FAMILIAUX	905		1 370 000	1 370 000	96 652
V21NPRC01	NPRU CEVENNES PARTICIPATION EQUIPEMENTS PUBLICS	905		16 860 000	16 860 000	1 338
V21NPRM01	NPRU MOSSON PARTICIPATION EQUIPEMENTS DE PROXIMITE	905		28 239 480	28 239 480	
V21UCPB01	CITE DE L'ALIMENTATION	902		39 200 000	39 200 000	8 200
V21VEGE01	VEGETALISATION DE LA VILLE	905		2 000 000	2 000 000	107 682
V21VEHI01	FLOTTE DE VEHICULES DECARBONES	900		5 835 000	5 835 000	304 811
V21VEST01	CONSTRUCTION VESTIAIRES ET LOC GIAMBRONE ET PAUL VALERY	903		1 300 000	1 300 000	82 490
			<b>487 564 061</b>	<b>103 864 374</b>	<b>591 428 435</b>	<b>39 876 187</b>

Au 31/12/2021, le reste à financer de l'ensemble des AP votées s'établit à 552 M€. Les CP mandatés en 2021 s'établissent à 39,9 M€.

## 6 – Soldes d'épargne

L'épargne brute s'élève à 56,8 M€, l'épargne nette à 45,6 M€.

Le calcul est le suivant :

Chaîne de l'épargne en M€	CA 2020	CA 2021
Recettes de fonctionnement	354,7 M€	372,1 M€
- Dépenses de fonctionnement (hors intérêts)	294,7 M€	310,4 M€
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>60,0€</b>	<b>61,7 M€</b>
- Intérêts	3,2 M€	3,0 M€
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>56,8 M€</b>	<b>58,7 M€</b>
- Remboursement du capital de la dette	11,2 M€	12,2 M€
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>45,7 M€</b>	<b>46,5 M€</b>

## 7 – Informations sur la dette

Le capital restant dû au 31 décembre 2021 est de 209,1 M€. Ce résultat est issu de l'extinction normale de la dette et d'un recours à l'emprunt à hauteur de 20 M€ en 2021.

Les emprunts de la Ville de Montpellier sont tous répartis en Classe 1A présentant un couple "risque Structure/Sous-jacent" minimum. La dette est composée à 49% de taux fixes et à 51% de taux variables. L'encours de dette par habitant est inférieur de 35% à celui des communes de la strate.

	AU 31/12/2020		AU 31/12/2021	
<b>DETTE GLOBALE</b>	<b>209,4 M€</b>		<b>209,15 M€</b>	
<b>TAUX MOYEN</b>	<b>1,64%</b>		<b>1,40%</b>	
<b>DUREE RESIDUELLE MOYENNE</b>	<b>13 ans et 9 mois</b>		<b>15 ans et 1 mois</b>	
<i>Encours à taux fixe</i>	<b>104,2 M€</b>	<b>49.8%</b>	<b>107,1 M€</b>	<b>51,2%</b>
<i>avec un taux moyen de</i>	<b>2,92%</b>		<b>2,67%</b>	
<i>Encours à taux variable</i>	<b>105,2 M€</b>	<b>50.2%</b>	<b>102,05 M€</b>	<b>48,8%</b>
<i>avec un taux moyen de</i>	<b>0,31%</b>		<b>0,28%</b>	

## 8 - Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est maîtrisée. Elle s'établit à 3,6 ans en 2021 (elle était de 3,7 ans en 2020) et se calcule ainsi :

$$\text{Capacité de désendettement} = 209,1 \text{ M€ (encours de dette)} / 58,7 \text{ M€ (épargne brute)}$$

## 9 - Niveau des taux d'imposition

Les taux de fiscalité sont inchangés en 2021 :

- Taux de la Taxe d'Habitation : 22,49%
- Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti : 52,63% (*pour compenser la suppression de la TH sur les résidences principales, le taux du département (21,45%) a été ajouté au taux communal en 2021 (31,18%) : soit un taux total de 21,45% + 31,18% = 52,63%. Cet effet est neutre pour les Montpelliérains.*)
- Taux de la Taxe sur le Foncier non Bâti : 112,71 %

## 10 - Principaux ratios

Les principaux ratios de la Collectivité sont les suivants en 2021 :

Principaux ratios	Valeurs 2021
Dépenses réelles de fonctionnement / population	<b>1068 €</b>
Recettes réelles de fonctionnement / population	<b>1268 €</b>
Dépenses d'équipement brut / population	<b>215 €</b>
Encours de dette / population	<b>713€</b>
Dotation Globale de Fonctionnement / population	<b>249 €</b>
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	<b>59,03 %</b>
Effort fiscal	<b>1,611086</b>
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	<b>87,51%</b>
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	<b>16,93 %</b>
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	<b>56,20 %</b>
Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement	<b>15,78 %</b>

## 11 - Dépenses de personnel

Les charges de personnel représentent le premier poste de dépenses de fonctionnement du compte administratif de la Ville avec 185,0 M€. La masse salariale de la Ville comprend la refacturation des charges de personnel à la Métropole au titre des services mutualisés pour 16,7 M€ (le détail des services mutualisés entre la Ville et la Métropole est présenté dans l'annexe n°3 de ce document).

La masse salariale est caractérisée par 3 faits majeurs en 2021 :

### **La volonté de mettre en place une politique de rémunération équitable et sociale**

- Mise en place de la Prime d'intéressement collectif : 1 M€
- Avancement de grades, promotions internes et avancements d'échelon des agents : 2,5 M€

### **La volonté d'insensibiliser les effets prolongés de la crise sanitaire**

- Fonctionnement du centre de vaccination : 1,2 M€

### **La volonté de renforcer les moyens humains de certaines politiques publiques**

- Créations de postes : 1,3 M€
- Mise en place du soutien scolaire : 0,7 M€

A ces mesures s'ajoutent des mesures exogènes, applicables à Montpellier comme à l'ensemble des collectivités locales : cotisations à pôle emploi pour 0,5 M€, indemnités de fin de contrats pour 0,3 M€ et indemnités de rupture conventionnelle pour 0,2 M€.

## Annexe n°2 : Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du Covid-19 au CA 2021 et étalement des charges covid

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 AU CA2021</b> <b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>B15.1</b>

### B15.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### Dépenses – mandats émis CA2021

Article	Libellé	Montant
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>638 048,76</b>
60628	Autres fournitures non stockées	98 339,32
60631	Fournitures d'entretien	131 253,57
60632	Fournitures de petit équipement	413,22
61358	Location mobilières	8 489,04
6188	Autres frais divers	135 214,10
6282	Frais de gardiennage	207 970,01
6283	Frais de nettoyage des locaux	54 608,50
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>1 162 754,64</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuation de produit</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>1 800 803,40</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre transfert entre sections</b>	<b>141 392,41</b>
68128	Dotations aux amortissements de charges exceptionnelles différées	141 392,41
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>141 392,41</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 942 195,81</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 AU CA2021</b> <b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>B15.2</b>

### B15.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

#### Dépenses – mandats émis CA2021

Article	Libellé	Montant
10	Dotations et fonds divers	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
	Opérations d'équipement	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

Pour rappel, l'état de ventilation des charges COVID était le suivant en 2020 :

**B15.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT****Dépenses – mandats émis CA2020**

<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
014	Atténuation de produit	0,00
	Total des dépenses réelles	3 955 509,00
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérations d'ordre intérieur de la section	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 955 509,00</b>

**B15.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT****Dépenses – mandats émis CA2021**

<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
10	Dotations et fonds divers	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00



	Opérations d'équipement	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00
	Total des dépenses réelles	372 946,00
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>372 946,00</b>

**Etalement des charges covid**

	Montant mandaté en 2020	Subventions reçues	TOTAL	Montant de l'étalement
Nettoyage	400 723,37	-	400 723,37	80 144,67
Achat de masques	306 238,68	-	306 238,68	61 247,74
<b>TOTAL</b>	<b>706 962,05</b>	<b>-</b>	<b>706 962,05</b>	<b>141 392,41</b>

## Annexe n°3 : Miroir budgétaire des flux croisés Ville- Métropole de Montpellier

### Flux de la Ville vers la Métropole

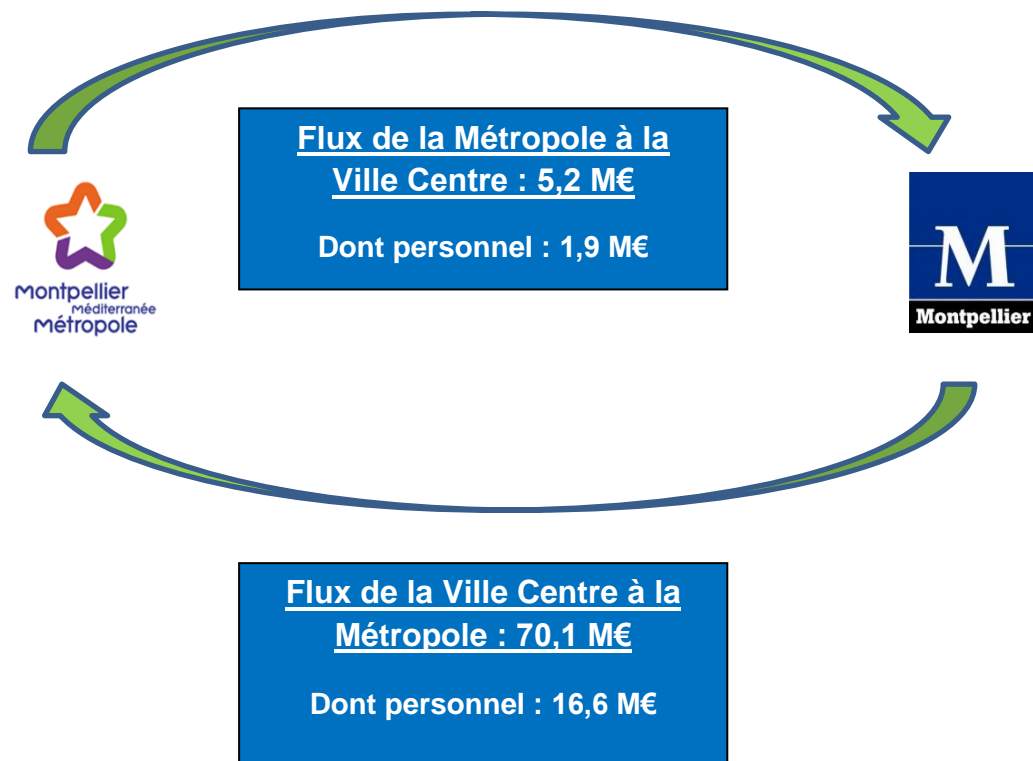
Section	Objet	Nature juridique	Montant 2021 de référence	Montant 2021 mandaté Ville de Montpellier	Montant 2021 titré Métropole de Montpellier	Solde	Notes
Investissement	Attribution de compensation investissement	Rapport de la CLETC et délibérations Métropole/Ville	10 633 986,17	10 633 986,17	10 633 986,17	-	
	Fonds de concours Métropole	Convention de gestion	1 062 875,98	1 062 875,98	1 062 875,98	-	
	ANRU Mosson Cévennes		408 908,00	408 908,00	408 908,00	-	
	Participations PUP PAE	Convention de gestion	767 354,41	767 354,41	767 354,41	-	
	Enfouissement lignes haute tension Port Marianne (AP)	Convention de gestion	2 455 000,00	2 455 000,00	2 455 000,00	-	
Fonctionnement	Attribution de compensation fonctionnement	Rapport de la CLETC et délibérations Métropole/Ville	35 143 230,29	35 143 230,29	35 143 230,29	-	
	Remboursement frais entretien cours d'eau de Montpellier (désemlacement berges)	Convention de gestion	558 000,00	633 657,51	591 350,51	- 7 693,00	Equilibre réalisé entre 2020 et 2021
	Remboursement des frais fontaines parcs et jardins	Convention de gestion			50 000,00		
	Remboursement charges gymnase Olympie (services sports et énergie Ville)	Convention de gestion		25 547,94	25 547,94	-	

Section	Objet	Nature juridique	Montant 2021 de référence	Montant 2021 mandaté Ville de Montpellier	Montant 2021 titré Métropole de Montpellier	Solde	Notes
	Remboursement frais eau Mosson	Convention de gestion	24 974,16	24 974,16	24 974,16	-	
	Remboursement charges énergie Pitot, Nakache, Neptune, Mosson	Convention de gestion	52 713,56	52 713,56	52 713,56	-	
	Remboursement recettes cimetière intercommunal Grammont	convention de gestion	52 920,00	52 920,00	52 920,00	-	
	Convention utilisation plateformes numériques de la Métropole	Convention de gestion	6 054,05	6 054,05	6 054,05	-	
	Remboursement de frais archives municipales bibliothèque Paul Langevin / médiathèque Zola	Convention de mise à disposition Zola	84 286,45	84 286,45	198 634,65	-	
		Convention de gestion LANGEVIN	114 348,20	114 348,20			
	Redevance spéciale ordures ménagères		710 508,01	710 508,01	710 508,01	-	
	Remboursement traitement déchets camps roms		465 000,00	465 000,00	465 000,00	-	
	Reversement recette FPS à la Métropole		937 656,76	937 656,76	937 656,76	-	
	Refacturation personnel : services communs, mises à dispositions descendantes, et frais de structure	Convention de service commun	16 641 193,09	16 641 193,09	16 641 193,09	-	
TOTAL			70 119 009,13	70 220 214,58	70 227 907,58	7 693,00	
Dont Investissement			15 328 124,56	15 328 124,56	15 328 124,56	-	
Dont Fonctionnement			54 790 884,57	54 892 090,02	54 899 783,02	7 693,00	

## Flux de la Métropole vers la Ville

Section	Objet	Nature juridique	Montant 2021 de référence	Montant 2021 titré Ville de Montpellier	Montant 2021 mandaté Métropole de Montpellier	Solde	Notes
Investissement	Habitat 3M SERM et SA3M (AP)	Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de 3M au profit de la Ville	112 500,00	112 500,00	112 500,00	-	
	Remboursement travaux de plantation	Convention de gestion	448 865,34	448 865,34	448 865,34	-	
	Remboursement travaux espaces verts	Convention de gestion	254 501,38	254 501,38	254 501,38	-	
	Remboursement des charges énergie : réserves musée Fabre et théâtre HTH, bâtiments sportifs	Convention de gestion	302 862,54	302 862,54	310 474,19	7 611,65	Equilibre réalisé entre 2020 et 2021
Fonctionnement	Remboursement travaux entretien espaces verts	Convention de gestion	1 546 821,52	1 546 821,52	1 534 269,64	- 12 551,88	Equilibre réalisé entre 2020 et 2021
	Remboursement frais imprimerie municipale	convention de gestion	8 289,00	8 289,00	14 119,69	5 830,69	Equilibre réalisé entre 2020 et 2021
	Remboursement frais entretien cimetière intercommunal Grammont	convention de gestion	58,35	58,35	58,35	-	
	Remboursement taxe foncière 3M		241 355,00	241 355,00	241 355,00	-	
	Loyer french tech 3M	Convention d'occupation du domaine public	216 000,00	216 000,00	216 000,00	-	

Section	Objet	Nature juridique	Montant 2021 de référence	Montant 2021 titré Ville de Montpellier	Montant 2021 mandaté Métropole de Montpellier	Solde	Notes
	Remboursement entretien véhicules 3M	Convention de gestion	157 803,00	157 803,00	251 000,00	93 197,00	Equilibre réalisé entre 2020 et 2021
	Remboursement personnel : Refacturation services communs, autres flux, MAD ascendantes de personnel	Convention de service commun	1 912 666,78	1 876 768,69	1 912 666,78	- 35 898,09	Equilibre réalisé entre 2020 et 2021
TOTAL			5 201 722,91	5 165 824,82	5 295 810,37	129 985,55	
Dont Investissement			815 866,72	815 866,72	815 866,72	-	
Dont Fonctionnement			4 385 856,19	4 349 958,10	4 479 943,65	129 985,55	



## Annexe n°4 : Etat des services mutualisés

Service commun	N° Délib 3M	Date délib 3M	N° Délib Ville	Date délib Ville	Convention	Libellé poste	Date mutualisation poste (s)	3 M	Ville	CC AS
Direction générale déléguée –Performance et Transformation de l'Administration et Aménagement et Développement Equilibré du Territoire	M2021-499	28/09/2021	V2021-358	21/09/2021	Création	Directeur délégué	01/10/2021	50 %	50 %	
Direction générale déléguée -Qualité des services à la population	M2021-499	28/09/2021	V2021-358	21/09/2021	Création	Directeur délégué	01/10/2021	50 %	50 %	
Pôle solidarité	M2021-499	28/09/2021	V2021-358	21/09/2021	Création	Directeur	01/10/2021	6%	94 %	
Direction des relations institutionnelles et de l'évènementiel	M2021-187	29/03/2021	V2021-135	12/04/2021	Création		01/05/2021	50 %	50 %	
Direction contrôle de gestion externe	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Direction	01/01/2021	51 %	49 %	
Direction affaires juridiques et commande publique	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Direction	01/01/2021	60 %	40 %	
Département développement et aménagement durable du territoire	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Direction	01/01/2021	57 %	43 %	
Service protocole et accueil	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Service	01/01/2021	29 %	71 %	
Direction du secrétariat général	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Direction	01/01/2021	31 %	69 %	
Pôle ressources humaines et relations sociales	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Pôle	01/01/2021	37 %	63 %	
Direction générale	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Direction	01/01/2021	51 %	49 %	
Direction relations presse	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Direction	01/01/2021	35 %	65 %	
Direction moyens généraux et bâtiments	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Direction	01/01/2021	50 %	50 %	
Direction des finances	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Direction	01/01/2021	52 %	48 %	
Direction de la culture	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Direction	01/01/2021	53 %	47 %	
Direction de la communication	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Direction	01/01/2021	49 %	51 %	
Direction des relations internationales	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Direction	01/01/2021	50 %	50 %	
Direction organisation études évaluation	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Direction	01/01/2021	51 %	49 %	

Service commun	N° Délib 3M	Date délib 3M	N° Délib Ville	Date délib Ville	Convention	Libellé poste	Date mutualisation poste (s)	3 M	Ville	CC AS
Chauffeurs	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Chauffeurs	01/01/2021	32 %	68 %	
Département solidarité et vivre ensemble	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Directeur	01/01/2021	5 %	15 %	80 %
Direction du cabinet	M2020-485	17/12/2020	V2020-302	14/12/2020	Reconduction	Direction	01/01/2021	50 %	50 %	



# Annexe n°5 : Bilan annuel de gestion de la dette

---

## Informations relatives à la gestion de la dette

La gestion active de la dette consiste pour une collectivité à établir une stratégie permettant de porter l'action que l'autorité municipale met en œuvre dans les meilleures conditions possibles, notamment en mobilisant le montant de financement strictement nécessaire et en se fixant un objectif de coût et de risque minimaux.

Ainsi, dès 2009 la Ville de Montpellier, précurseur en ce domaine, s'est dotée d'un règlement intérieur par Délibération n° 2009-214 du 22 juin 2009 dont l'un des axes primordiaux a été de définir une position claire par rapport aux produits structurés, qui se sont avérés toxiques et pénalisants pour certaines collectivités.

Ce règlement a fait l'objet d'une actualisation en 2018 et en 2020 : document de référence pour les services comme pour les élus ou les citoyens, ce nouveau Règlement budgétaire et financier sur la gestion pluriannuelle des investissements et la dette, uniformisé à l'échelle de la Ville de Montpellier et de Montpellier Méditerranée Métropole, formalise les règles de gestion interne, dans le respect du cadre juridique en vigueur.

Il a pour objectif principal d'améliorer la lisibilité des budgets en détaillant la gestion et le suivi des grandes opérations d'investissement engagées sur notre territoire:

- Pour les dépenses, au travers de la gestion en Autorisations de Programme Crédits de Paiement (APCP),
- Pour les recettes, au travers de la gestion active, transparente et responsable de la dette.

A ce titre, une information synthétique sur la dette de la Ville de Montpellier est proposée au Conseil Municipal à l'occasion du Compte Administratif 2021, au travers des éléments de bilan ci-après (arrêtés à la date du 31/12/2021) :

**BILAN ANNUEL DE GESTION DE DETTE AU 31/12/2021**

**Encours de dette au 31/12/2021 :**

209 154 598,39 €

**Produits structurés :** Néant

Pour mémoire, depuis 2009, Règlement intérieur "Produits structurés et gestion de la dette" (Délibération n° 2009-214 du 22 juin 2009) actualisé en 2018 et 2020, Règlement budgétaire et financier sur la gestion pluriannuelle des investissements et de la dette (Délibération n° V2020-010 du 30 juillet 2020)

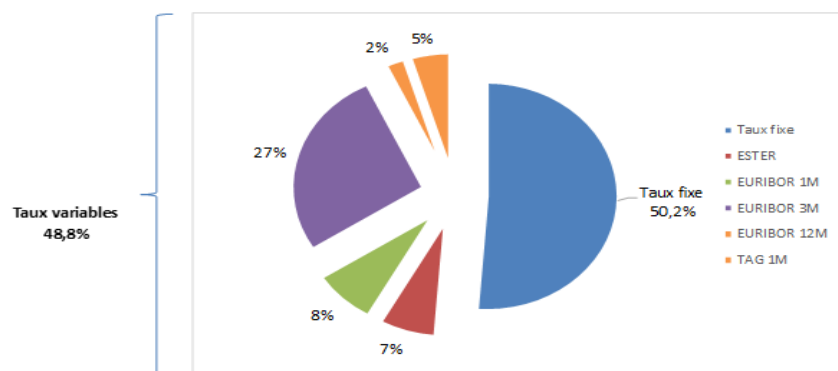
**Article 2 :** le Conseil de Métropole limite la possibilité de recourir aux emprunts bancaires aux zones 1A et 2B de la Charte GISSLER.

**Taux moyen de la dette :** 1,40%

**Annuité de 2021 :** 12,3 M€ en capital 3 M€ en intérêts  
Remboursement revolving 19M€ en capital

**Impact estimé d'une hausse de 1 point sur les taux variables :** + 0,49 M€ d'intérêts

**Répartition par type de taux :**



*Pour mémoire : données CA 2020*

209 445 399,45 €

**Produits structurés :** Néant

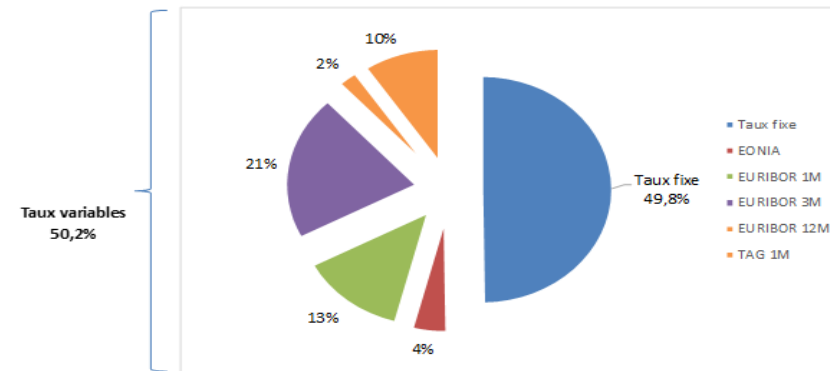
Pour mémoire, depuis 2009, Règlement intérieur "Produits structurés et gestion de la dette" (Délibération n° 2009-214 du 22 juin 2009) actualisé en 2018 et 2020, Règlement budgétaire et financier sur la gestion pluriannuelle des investissements et de la dette (Délibération n° V2020-010 du 30 juillet 2020)

**Taux moyen de la dette :** 1,64%

**Annuité de 2020 :** 11,2 M€ en capital 3,2 M€ en intérêts  
Remboursement revolving 7M€ en capital

**Impact estimé d'une hausse de 1 point sur les taux variables :** + 0,3 M€ d'intérêts

**Répartition par type de taux :**



**Principaux index du marché monétaire servant de référence au calcul des taux variables :**

- **ESTER** (European Short Term Rate) : taux à court terme en euros qui reflète les coûts d'emprunt au jour le jour non garantis pour les banques de la zone euro. C'est une moyenne de taux d'intérêt pondérée par le volume de transactions réalisées. Il remplace l'EONIA (Euro Overnight Index Average), calculé depuis le 2 octobre 2019 en ajoutant 8,5 points de base au taux €STR. C'est l'un des deux taux de référence du marché monétaire de la zone euro, avec le taux Euribor qui lui couvre les durées allant d'1 semaine à 1 an

- **EURIBOR** (EUro InterBank Offered Rate) **1 mois, 3 mois, 6 mois, 12 mois** : taux monétaire pour la zone Euro. Un taux monétaire est un taux court-terme (inférieur à un an). Le taux Euribor définit le coût de l'argent pour différentes durées (par exemple Euribor 1 mois). Il est calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiqués par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone Euro.

- **TAG** (Taux Annuel Glissant) **1 mois, 3 mois, 6 mois** : Il est égal à la capitalisation sur des périodes de 1 à 12 mois des moyennes arithmétiques mensuelles de l'EONIA

## 2021 : LES ELEMENTS SPECIFIQUES DU BILAN DE LA GESTION ACTIVE DE LA DETTE

### LES NOUVEAUX EMPRUNTS : 31 M€

- |  |   |
|--|---|
| * Emprunt de 10 M€ auprès du CA-CIB            | sur 20 ans, sur Eur 3 mois non flooré + 0,72%   |
| * Emprunt de 10 M€ auprès d'ARKEA              | sur 25 ans, sur Eur 3 mois flooré + 0,47%   |
| * Emprunt de 5 M€ auprès du CA-CIB             | sur deux mois, sur la Euribor 3 mois flooré + 0,12%   |
| * Emprunt de 6 M€ auprès de DEXIA CREDIT LOCAL | sur quelques mois, sur ESTER AJUSTE (ex EONIA) +0,12 % (soit 0% car l'ESTER est négatif et l'index non flooré). |

La Ville de Montpellier a mobilisé 4 emprunts en 2021. Les deux premiers emprunts ont été contractualisés en 2019 à des conditions très intéressantes puisque les marges sont parmi les plus faibles du marché. Deux emprunts ont été mobilisés sur une très courte durée, dans le cadre de phases dites revolving. Ces produits permettent de piloter l'emprunt et sa durée en articulant les besoins structurels budgétaires et les besoins ponctuels de trésorerie, limitant ainsi les frais financiers, en s'assurant une capacité de réaction très rapide, à des conditions financières exceptionnelles compte tenu des marges négociées lors de la contractualisation pour l'emprunt de Dexia notamment. Outils efficaces de pilotage concomitant du fonds de roulement et des résultats du Compte Administratif dans un souci d'optimisation du couple dette-trésorerie, c'est dans ce cadre que sont intervenus les deux derniers emprunts. Ils pourront être consolidés au cours de l'année 2022 afin de couvrir un besoin structurel d'emprunt.

### LES OPERATIONS DE GESTION ACTIVE DE LA DETTE

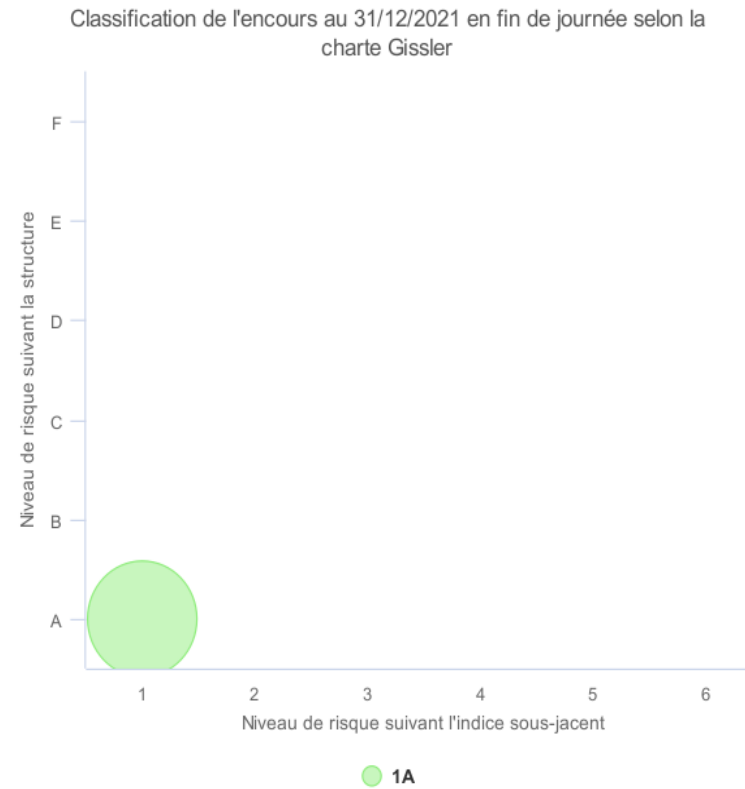
Aucune action n'a été finalisée en 2021, mais des actions et discussions sont engagées avec nos partenaires financiers.

### CHIFFRES CLES

	AU 31/12/2020		AU 31/12/2021	
<b>DETTE GLOBALE</b>	<b>209,4 M€</b>		<b>209,15 M€</b>	
<b>TAUX MOYEN</b>	<b>1,64%</b>		<b>1,40%</b>	
<b>DUREE RESIDUELLE MOYENNE</b>	<b>13 ans et 9 mois</b>		<b>15 ans et 1 mois</b>	
<i>Encours à taux fixe</i>	<b>104,2 M€</b>	<b>49.8%</b>	<b>107,1 M€</b>	<b>51,2%</b>
<i>avec un taux moyen de</i>	<b>2,92%</b>		<b>2,67%</b>	
<i>Encours à taux variable</i>	<b>105,2 M€</b>	<b>50.2%</b>	<b>102,05 M€</b>	<b>48,8%</b>
<i>avec un taux moyen de</i>	<b>0,31%</b>		<b>0,28%</b>	

**Emprunts tous répartis en Classe 1A  
présentant un couple "risque Structure/Sous-jacent" minimum.**

En 2021, la situation demeure inchangée pour la Ville de Montpellier avec **100 % de la dette en 1A** sur l'échelle des risques "Gissler".



## PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE AU 31/12/202

Exer.	Encours début	Capital		Intérêts	Annuité
		Amort.	RA avec flux		
2022	209 154 598,39 €	13 521 107,65 €	11 000 000,00 €	2 870 740,50 €	27 391 848,15 €
2023	184 633 490,74 €	13 567 006,56 €	0,00 €	3 145 456,89 €	16 712 463,45 €
2024	171 066 484,18 €	13 627 578,63 €	0,00 €	3 284 887,82 €	16 912 466,45 €
2025	157 438 905,55 €	13 686 559,78 €	0,00 €	3 005 146,33 €	16 691 706,11 €
2026	143 752 345,77 €	13 734 320,70 €	0,00 €	2 899 228,33 €	16 633 549,03 €
2027	130 018 025,07 €	13 795 559,53 €	0,00 €	2 650 440,47 €	16 446 000,00 €
2028	116 222 465,54 €	13 368 289,55 €	0,00 €	2 243 312,39 €	15 611 601,94 €
2029	102 854 175,99 €	13 378 652,24 €	0,00 €	2 052 186,50 €	15 430 838,74 €
2030	89 475 523,75 €	12 604 775,04 €	0,00 €	1 854 026,28 €	14 458 801,32 €
2031	76 870 748,71 €	10 831 326,26 €	0,00 €	1 614 318,92 €	12 445 645,18 €
2032	66 039 422,45 €	10 241 645,92 €	0,00 €	1 374 030,86 €	11 615 676,78 €
2033	55 797 776,53 €	8 958 160,68 €	0,00 €	1 128 090,78 €	10 086 251,46 €
2034	46 839 615,85 €	7 961 069,17 €	0,00 €	918 423,53 €	8 879 492,70 €
2035	38 878 546,68 €	7 076 377,02 €	0,00 €	731 639,28 €	7 808 016,30 €
2036	31 802 169,66 €	5 942 561,16 €	0,00 €	574 758,72 €	6 517 319,88 €
2037	25 859 608,50 €	5 867 873,87 €	0,00 €	438 218,40 €	6 306 092,27 €
2038	19 991 734,63 €	5 639 806,64 €	0,00 €	310 300,57 €	5 950 107,21 €
2039	14 351 927,99 €	4 453 098,48 €	0,00 €	202 898,06 €	4 655 996,54 €
2040	9 898 829,51 €	3 671 097,09 €	0,00 €	132 255,67 €	3 803 352,76 €
2041	6 227 732,42 €	2 752 156,81 €	0,00 €	76 339,44 €	2 828 496,25 €
2042	3 475 575,61 €	1 372 618,64 €	0,00 €	39 531,38 €	1 412 150,02 €
2043	2 102 956,97 €	940 630,69 €	0,00 €	21 095,94 €	961 726,63 €
2044	1 162 326,28 €	462 326,28 €	0,00 €	10 252,61 €	472 578,89 €
2045	700 000,00 €	400 000,00 €	0,00 €	5 395,33 €	405 395,33 €
2046	300 000,00 €	300 000,00 €	0,00 €	1 388,97 €	301 388,97 €

## Annexe n°6 : Etat des principaux comptes de bilan

Compte nature	Libellé	Solde CG 2017	Solde CG 2018	Evolution en %	Solde CG 2019	Evolution en %	Solde CG 2020	Evolution en %	Solde CG 2021	Evolution en %
20	Immobilisations incorporelles	123 312 161,10 €	135 540 614,20 €	9,92%	159 465 682,66 €	17,65%	102 787 775,12 €	-35,54%	123 461 842,75 €	20,11%
21	Immobilisations corporelles	1 908 063 024,05 €	1 517 813 917,03 €	-20,45%	1 548 145 561,63 €	2,00%	1 615 499 203,43 €	4,35%	1 314 177 816,10 €	-18,65%
23	Immobilisations en cours	67 706 155,79 €	90 977 614,19 €	34,37%	124 848 927,72 €	37,23%	109 177 912,33 €	-12,55%	50 025 148,59 €	-54,18%
24	Immobilisations mis à disposition	212 997 263,94 €	212 997 263,94 €	0,00%	212 997 263,94 €	0,00%	212 997 263,94 €	0,00%	37 242 864,17 €	-82,51%

Les principales variations sont liées aux éléments suivants :

### **Immobilisations incorporelles :**

En 2020, les frais d'études ayant donné lieu à des travaux d'investissement ont été transférées dans les comptes d'immobilisations corporelles. De plus, les immobilisations incorporelles totalement amorties ont été apurées de notre actif.

**Immobilisations corporelles :**

A la suite des transferts de compétences à la Métropole, la Ville de Montpellier a transféré des biens à hauteur de 410 123 181,15 € en 2018 et 397 699 590,45 € en 2021.

**Immobilisations en-cours :**

Lorsqu'une immobilisation est achevée, les en-cours correspondants sont transférés sur les comptes d'immobilisations corporelles adéquats, ce qui explique les variations constatées.

**Immobilisations mises à disposition :**

A la suite des transferts de compétences à la Métropole, la Ville de Montpellier a transféré en pleine propriété des biens jusqu'ici mis à disposition pour 173 298 388,55 € en 2021.



### Etat des principaux comptes de bilan

